



QUI CHERCHE, NE TROUVE PAS

TRANSPARENCE DES PROJETS MINIERES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO



Qui Cherche, Ne Trouve Pas – Transparence des Projets Miniers en République démocratique du Congo

Une collaboration entre l'Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme (Kinshasa), le Cadre de Concertation de la Société Civile sur les Ressources Naturelles en Ituri (Province Orientale), la Maison des Mines du Kivu (Kivus et Maniema) et la Plateforme des Organisations de la Société Civile intervenant dans la Secteur Minier (Katanga), sous la coordination et avec l'appui technique du Centre Carter

Appui financier: DfID (appui au Centre Carter et indirectement au CdC et à la MMKi) ; GIZ (appui direct à la POM pour la recherche au Katanga et Kinshasa)

Janvier 2015

Photos : © Gwenn Dubourthoumieu / The Carter Center



Résumé

Ce rapport documente le degré de transparence des projets miniers industriels en RDC. Il est le fruit de recherches effectuées au cours de l'année 2014 par les membres de trois réseaux de la société civile actifs dans le monitoring du secteur minier en RDC : la Plateforme des Organisations de la Société Civile intervenant dans le Secteur Minier (POM), la Maison des Mines du Kivu (MMKi) et le Cadre de Concertation de la Société Civile sur les Ressources Naturelles (CdC Ituri). Les chercheurs ont tenté de trouver des données diverses relatives à 17 projets opérationnels à travers le pays et mesuré leur exhaustivité, accessibilité et fiabilité.

Les informations les plus difficiles d'accès étaient celles relatives aux aspects sociaux et environnementaux, les montants investis dans les projets miniers et autres informations typiquement contenues dans les états financiers des entreprises, les contrats miniers ainsi que les statuts et autres informations permettant de retracer la propriété des projets miniers.

La recherche a également permis d'identifier des différences entre les projets miniers eux-mêmes, qui s'expliquent principalement par le fait d'avoir un actionnaire coté en bourse ou non. Si un projet minier congolais est contrôlé par une société cotée en bourse et que celle-ci désagrège les informations en bourse projet par projet, le score de transparence s'en trouve visiblement amélioré. Les informations en bourse ne suffisent pas pour autant à combler le déficit d'information au niveau de la RDC, vu les défis d'accès à ces données de par les obstacles de langue et de navigation.

Le rapport offre des pistes d'amélioration de la transparence, y compris à travers des amendements légaux, un canevas de rapport annuel d'activité destiné au public, et l'amélioration de l'information mise à disposition sur le site internet du Ministère des Mines.

Acronymes

AGA	Anglogold Ashanti
AGK	Ashanti Goldfields Kilo
ACIDH	Association contre l'Impunité pour les Droits de l'Homme
ASADHO	Association Africaine de Défense des Droits de l'Homme
CAMI	Cadastre Minier
CdC Ituri	Cadre de Concertation des Ressources Naturelles en Ituri
CREG	China Railways Engineering Group
EIE	Etude d'Impact Environnemental
GCM, Gécamines	La Générale des Carrières et des Mines
ITIE	Initiative de Transparence dans les Industries Extractives
JO	Journal Officiel
KCC	Kamoto Copper Company
MMG	Minmetals Group
MMKi	Maison des Mines du Kivu
MPC	Mining and Processing Congo SPRL
MUMI	Mutanda Mining
PAR	Plan d'Atténuation et de Réhabilitation
PDD	Plan de Développement Durable
PGEP	Plan de Gestion Environnementale du Projet
POM	Plateforme des Organisations de la Société Civile oeuvrant dans le Secteur Minier
RDC	République Démocratique du Congo
TFM	Tenke Fungurume Mining
TGI	Tribunal de Grande Instance
Tricom	Tribunal de Commerce
SEK	Société d'Exploitation de Kipoi
Sicomines	La Sino-Congolaise des Mines
SMB	Société Moku-Beverendi

Table des matières

Résumé	3
Introduction	7
Les informations les plus difficiles à trouver	10
Les aspects sociaux.....	11
Les informations environnementales	14
Les contrats	17
Les statuts des sociétés	23
Les Tribunaux de Commerce	23
Le Journal Officiel	25
Les états financiers et les montants investis.....	26
Les différences entre projets miniers	27
Les obligations de publier des informations sur les bourses internationales	28
Bonnes et moins bonnes pratiques des entreprises.....	30
Recommandations	32
Annexe 1 – Méthodologie de la recherche	34
Annexe 2 – Amendements légaux pour renforcer l’accessibilité de l’information	36
Annexe 3 – Modèle de rapport annuel d’activités minières (version abrégée pour publication) .	40
1. Renseignements généraux.....	40
2. Données techniques.....	40
3. Personnel.....	44
4. Etats financiers	44
5. Les perspectives d’avenir	44
6. Projets sociaux et infrastructures	44
7. Investissements prioritaires	45
Annexe 4 – Informations à publier sur le site internet du Ministère des Mines	46

Annexe 5 – Scores détaillés par entreprise.....	48
Ashanti Goldfields Kilo	48
Boss Mining	50
Frontier.....	52
Kamoa Copper Project	54
Kamoto Copper Company	56
Kibali Goldmines.....	58
La Minière de Zani-Kodo (MIZAKO).....	61
La Sino-Congolaise des Mines (Sicomines)	63
MMG Kinsevere.....	65
Mining and Processing Congo (MPC)	68
Mutanda Mining.....	70
Namoya Mining	72
Ruashi Mining.....	74
Société d’Exploitation de Kipoi (SEK)	76
Société Moku Beverendi	78
Tenke Fungurume Mining (TFM).....	80
Twangiza Mining	83

Introduction

La transparence est le fondement de la bonne gouvernance du secteur d'exploitation des ressources naturelles en général, et extractif en particulier. Ce dernier produit des recettes plus importantes que tout autre secteur économique en République Démocratique du Congo. Depuis 2013, la problématique de la transparence minière est devenue un véritable sujet de préoccupation, suite à la suspension de la RDC de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) après la publication de son troisième rapport qui portait sur l'exercice 2010. Après la publication de la conformité de la RDC au processus ITIE en Juillet 2014, le Premier Ministre Matata Ponyo avait déclaré que « c'est de notre obligation pour que la transparence dans les ressources naturelles s'installe en RDC ».

C'est justement dans le but de mesurer cette transparence que les études qui ont abouti au présent rapport ont été effectuées plus particulièrement dans le secteur minier industriel.

Les trois organisations qui ont produit ce rapport sont des réseaux de la société civile congolaise basés dans les villes des trois grandes provinces minières industrielles, Lubumbashi, Bunia and Bukavu. Il s'agit du Cadre de Concertation de la Société Civile sur les Ressources Naturelles en Ituri (CdC Ituri), la Maison des Mines des Kivus (MMKi) et la Plateforme des Organisations de la Société Civile intervenant dans le Secteur Minier (POM). Nous avons également reçu l'appui d'un chercheur de l'ASADHO pour les informations disponibles à Kinshasa.

Entre février et décembre 2014 nous avons mené l'analyse la plus exhaustive qui ait été faite en RDC sur la transparence et l'accès à

l'information dans le secteur minier industriel. Nous avons analysé les informations qui sont disponibles dans le domaine public sur 17 projets miniers dans la province du Katanga, en Province Orientale, et au Sud- Kivu. L'objectif était d'évaluer si le citoyen congolais moyen pouvait facilement avoir les informations sur :

- l'identité et les actionnaires des entreprises minières
- les permis et contrats qui régissent les projets
- les réserves et la production
- les profits générés et les taxes payées
- les impacts sociaux et environnementaux
- les emplois créés

Pour bien évaluer le niveau de transparence dans le secteur, nos trois réseaux en collaboration avec le Centre Carter ont créé un Index de Transparence. Une méthodologie systématique nous a permis d'évaluer les informations qui sont disponibles sur 15 aspects d'un projet minier.

1. Identité de l'entreprise titulaire
2. Identité des actionnaires
3. Permis du projet
4. Contrats régissant le projet
5. Réserves et ressources
6. Calendrier des activités et phase actuelle d'activité
7. Production
8. Montant investi
9. Bilan, pertes et profits
10. Impôts, taxes et autres paiements
11. Engagements sociaux
12. Réalisations sociales
13. Gestion des impacts sociaux
14. Impacts environnementaux
15. Création d'emploi

Chaque aspect faisait l'objet d'un indicateur auquel les chercheurs ont attribué un score en matière de l'exhaustivité, l'accessibilité et la fiabilité de l'information trouvée. Cette méthodologie est expliquée dans l'Annexe 1. Le questionnaire de recherche avec grille d'analyse est disponible sur www.congomines.org.

Le présent rapport résume les résultats de cette étude. Il identifie les lacunes de transparence, et les obstacles à l'accès à l'information qui empêchent les chercheurs, les organisations de la société civile et les communautés de faire un suivi rigoureux du secteur minier, afin de s'assurer que les citoyens congolais bénéficient des richesses minières de leur pays. Nous proposons également des recommandations concrètes pour accroître la transparence dans le secteur.

Entreprise / Thème	AGK	SMB	Kibali	MIZAKO	Namoy a	Twangi za	MPC	KCC	Sicomi nes	MUMI	SEK	TFM	Kamoa	Ruashi	Boss	MMG	Frontier	Moyenne (/10)
Identité de l'Entreprise	10	6	6	5	8	8	5	8	10	6	8	6	6	7	6	4	8	6.9
Actionnaires	8	6	8	7	8	8	8	6	7	4	8	8	10	8	6	8	6	7.3
Permis	8	8	6	8	8	8	10	8	7	8	8	8	7	8	8	8	8	7.9
Contrats	7	7	8	6	6	7		4	7	6	7	8		8	7	1	8	6.3
Réserves / ressources	6	2	6	7	8	6	6	8	6	7	8	8	8	6	8	6	8	6.7
Phase / calendrier d'activités	7	3	8	7	8	7	4	8	5	7	10	7	5	8	4	8	7	6.6
Production			5		5	8		8		8	8	7		9	6	7	7	7.1
Montant investi	4	3	6	4	6	6	4	7	9	4	3	4	4	6	4	3	4	4.7
Etats financiers	0	0	6	4	0	0	0	8	0	0	0	4	0	0	0	4	0	1.6
Impôts et taxes	8	8	8	8	8	6	6	8	7	8	8	8	8	8	8	10	4	7.6
Engagements sociaux	8	0	4	0	9	6	3	3	6	0	0	5	0	3	0	3	3	3.2
Réalizations sociales	8	4	7	4	9	8	4	6	0	0	6	6	5	0	4	4	4	4.6
Gestion des impacts sociaux	9	5	5	4	5	7	4	4	4	2	5	10	5	0	0	0	5	4.4
Impacts environnement	9	0	0	8	0	5	0	5	8	0	7	6	6	0	5	0	0	3.5
Emploi	2	4	6	5	9	8	0	6	4	4	8	8	10	7	5	8	6	5.9
Moyenne (/10)	6.6	4	5.9	5.4	6.1	6.5	4.1	6.5	5.7	4.3	6.3	6.8	5.7	5.1	4.4	4.9	5.2	

Tableau 1 – Scores moyens et désagrégés par projet minier et par indicateur

Les informations les plus difficiles à trouver

Le tableau ci-dessus résume les scores pour chacun des 17 projets miniers pour chacun des 15 indicateurs. La colonne de droite nous montre les scores moyens (sur 10) pour chaque indicateur thématique et permet d'identifier les thèmes pour lesquelles il y a peu d'information indépendamment du projet minier spécifique étudié. Il permet donc de cibler certaines faiblesses générales par rapport à la transparence.

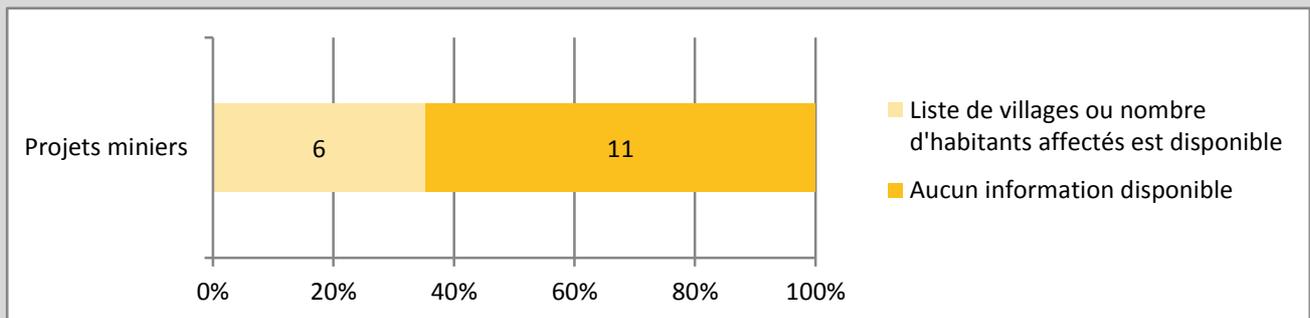
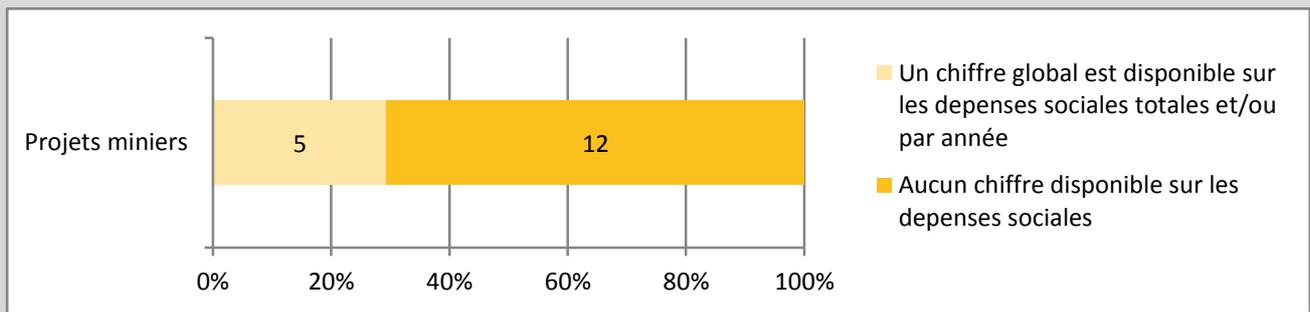
Il apparaît de ce tableau que malgré les progrès en matière de transparence fiscale suite aux succès de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives en RDC, **les bilans financiers des entreprises minières sont très difficiles d'accès (1.6/10)**.

Ensuite, les indicateurs qui traitent des **aspects sociaux et environnementaux**, tels les impacts environnementaux, les engagements sociaux, les réalisations sociales et les impacts sociaux ont aussi des scores en-dessous de la moyenne (3.5, 3.2, 4.6 et 4.4 respectivement). Cette section analyse pourquoi l'accès à ces informations s'est avéré difficile.

Il y a en plus deux indicateurs pour lesquels les scores étaient plus bas que prévus : **les contrats miniers et l'identité des entreprises**. La publication des contrats miniers est requise légalement ; la charge en revient au Ministère des Mines. Malgré les progrès généraux réalisés en terme de publication des contrats au courant des dernières années, le score (6.3) pour la transparence des contrats est bas et cela étonne: si le cadre légal était respecté le score serait de 10/10. Le score pour les informations sur l'identité des entreprises est également assez bas (6.9). Ceci peut s'expliquer par la difficulté d'accéder aux statuts des sociétés. La présente section identifie certains obstacles à la transparence

par rapport aux contrats et statuts des sociétés.

Les aspects sociaux



Un premier constat frappant de cette étude est qu'il est très difficile d'accéder aux informations sur les engagements sociaux et réalisations pour les communautés locales. Dans ce domaine, nous nous sommes butés à un défi particulier : le cadre légal congolais est très peu précis non seulement sur l'étendue des obligations sociales des entreprises mais aussi sur la mise à disposition d'informations y relatives.

Du côté étatique, **il n'y a pas de service administratif en charge de gérer les données sociales et leur mise à disposition du grand public.** En effet, le cadre légal traite le volet social comme un sous-aspect du volet environnemental. Le Plan de Développement Durable (PDD) doit être élaboré dans le cadre de l'Etude d'Impact Environnemental (EIE) et les instructions quant à leur contenu sont brèves et vagues. Pour trouver les engagements sociaux, il faut donc suivre les mêmes démarches auprès des autorités étatiques que celles pour trouver les EIE (les Plans de Développement Durable y étant contenus). Les obstacles rencontrés lors de ces démarches auprès des instances étatiques sont couverts dans la prochaine section.

Du côté des entreprises, les sociétés titulaires sont seulement obligées de publier un résumé de leur Etude d'Impact Environnemental. **Il n'est pas clair dans quelle mesure le Plan de Développement Durable doit faire parti du résumé de l'Etude d'Impact Environnemental destiné au public.** A titre comparatif, les entreprises forestières actives en RDC doivent signer une clause sociale avec les communautés et mettre à disposition un cahier de charge clair et précis. Même si on avait accès aux PDD –ce qui n'a été le cas qu'à titre exceptionnel dans cette étude– ceux-ci ne traitent que des *engagements* sociaux et non de *réalisations* concrètes. Celles-ci devraient être contenues dans les Rapports Annuels d'Activités que les entreprises remettent chaque année à l'Etat. Toutefois, ces rapports sont destinés exclusivement aux services étatiques et non au grand public.

A défaut d'obligations de publication claires, les efforts de l'équipe pour trouver des informations sociales étaient largement focalisés sur des sollicitations d'information auprès des entreprises elles-mêmes. Les résultats étaient plutôt décevants ; les réactions témoignaient parfois d'une certaine méfiance chez les entreprises minières de

requêtes provenant de la société civile.

Aucune société ne nous a fourni les informations sur les réalisations sociales demandées.

Au **Katanga** des démarches auprès des responsables sociaux des entreprises comme Minmetals Group Kinsevere (MMG Kinsevere), Kamoto Copper Company (KCC), Ruashi Mining, Boss Mining et d'autres n'ont pas abouti. D'autres comme Mutanda Mining (MUMI) nous ont renvoyés auprès des services de l'état.

Chez Banro (**Sud-Kivu**), nous ne sommes pas parvenu à obtenir une réunion. Après avoir pris contact avec le 'Chargé des Parties Prenantes' de l'entreprise au mois de Mai, nous attendons malheureusement toujours la suite en Décembre, malgré plusieurs rappels. Il s'est avéré que toute discussion avec la Maison des Mines du Kivu, le réseau basé à Bukavu qui a mené les recherches au Sud-Kivu, doit d'abord être autorisée par Toronto.

De la même façon, les agents qui étaient présents sur terrain dans la concession de Moku Beverendi (**Province Orientale**), ont informés l'équipe du Cadre de Concertation de l'Ituri qu'ils « ne gardent pas les informations avec eux, tout est envoyé à Kinshasa, et c'est Kinshasa qui doit répandre les informations aux différents niveaux, tout en triant ces informations pour donner juste ce dont leurs destinataires peuvent avoir besoin. » Pour lui, la divulgation de certaines informations nécessite même des autorisations de l'autorité morale au Canada, bien que le lien entre SMB et le Canada ne nous est pas clair. En descendant vers la zone d'opération de Kibali Goldmines à Watsa (Province Orientale), le CdC n'a pas réussi à rencontrer un responsable de l'entreprise non plus. Au courant de la même période, l'équipe de chercheurs européens d'une organisation internationale a pourtant été reçue facilement, après d'avoir suivi plus ou moins la même procédure pour demander un entretien.

Une alternative était de rechercher l'information publiée par la société actionnaire de l'entreprise congolaise, notamment celles cotées en bourse. Ceci a parfois permis de trouver des données non disponibles en RDC. Cela dit, pas toutes les sociétés mères ne sont cotées, et même lorsqu'elles le sont, les règles de divulgation dépendent de la bourse en question, règles qui sont peu précises pour les aspects sociaux. Ainsi, **leur divulgation dépend en grande partie de la volonté de la société.** Par conséquent, certaines sociétés publient pas mal d'informations alors que d'autres n'en publient presque aucune.

Par ailleurs, il faut constater ici que **les principaux destinataires de ces informations sociales publiées par les maisons mères cotées en bourse sont leurs investisseurs et non les communautés riveraines.** Par conséquent, il y a une certaine tendance à utiliser la communication sur les aspects sociaux à des fins promotionnelles auprès des investisseurs. Ces communications en générale **exclusivement en anglais** et sont souvent plus riche en photos qu'en détails chiffrés sur les réalisations sociales.

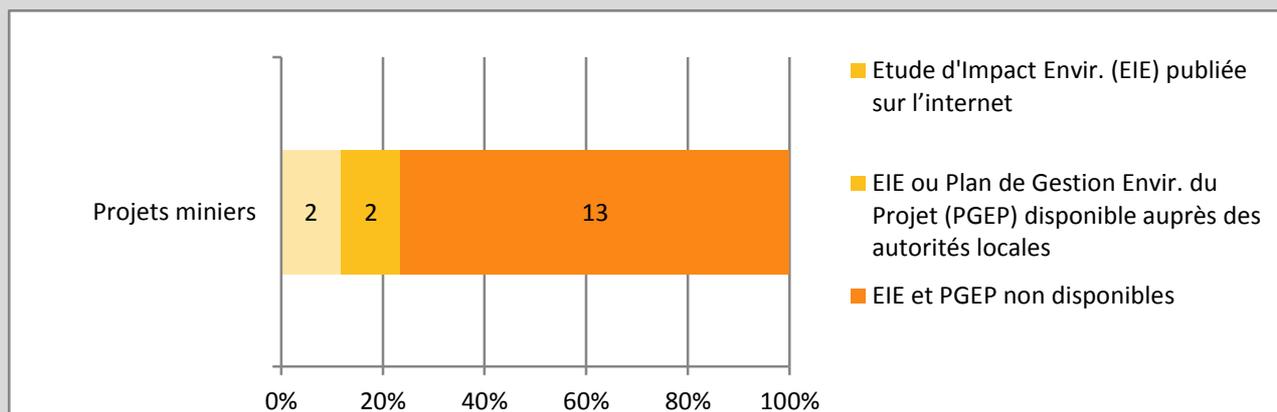
Il existe toutefois quelques exemples des bonnes pratiques. Banro Corporation par exemple publie des rapports de développement durable chaque année en français ainsi qu'en anglais. Freeport McMoran publie aussi des documents en français sur leur site par rapport au projet Tenke Fungurume Mining (TFM). Ces documents comprennent des brochures sur l'investissement communautaire, les EIE et les documents sur la politique de la société par rapport à la délocalisation. A part ces quelques exemples, la tendance plus générale est de publier les documents en anglais, ce qui rend plus difficile pour un congolais l'accessibilité à ces informations.

La coopération allemande (GIZ) avait pris l'initiative il y a plus de deux ans de mettre en place un espace web dans le cadre de

l'Initiative de Développement Durable au Katanga (IDAK) pour mettre à disposition tous les documents d'ordre social et environnemental (EIE, PGEP, PAR,...) des entreprises minières du Katanga. Il semble que certaines entreprises aient effectivement transmis leurs documents pour publication dans ce cadre. Toutefois, le site web ne peut pas être lancé tant que la plateforme IDAK n'a pas été reconnue officiellement par les autorités provinciales. Par conséquent, il n'est pas encore accessible au public.

Il serait souhaitable que le gouvernement accroisse le niveau de détail des réalisations sociales auxquelles une entreprise minière s'engage mais aussi qu'il facilite l'accès à ses informations pour le grand public. **Un exemple est déjà fourni à l'heure actuelle par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de la RDC pour le secteur forestier.** Ce Ministère a regroupé par entreprise forestière non seulement les contrats et leurs avenants mais aussi les clauses sociales des entreprises, suivant un modèle commun de 'clause sociale relative au cahier de charge de l'entreprise'. On peut y lire avec grande précision les projets communautaires contenus dans le cahier de charge et permettre ainsi à la communauté d'en faire le suivi. Cet exemple pourrait facilement et à moindre cout être suivi pour les PDD des projets miniers.

Les informations environnementales



Un deuxième constat important est que **les documents de base sur les risques et impacts environnementaux sont en générale très difficiles à accéder, et dans plusieurs cas ils semblent ne même pas exister**. Le cadre légal en RDC oblige la production d'une Etude d'Impact Environnementale (EIE) ainsi que d'un Plan de Gestion Environnementale du Projet (PGEP) au moment où un permis de recherche est converti dans un permis d'exploitation. Les EIE doivent être formulées selon un canevas repris à l'annexe IX du Règlement Minier. Ces documents comprennent des renseignements de base sur l'entreprise et ses droits miniers, ses statuts, son plan de développement durable qui précise les engagements de l'entreprise minière vis-à-vis des communautés locales qui seront affectées par le projet, y compris les coûts et le calendrier.

Selon le Règlement Minier (art. 451) « le représentant de la société minière chargé des relations publiques avec les populations locales devra transmettre aussitôt que possible à l'Administrateur du Territoire, aux représentants de chaque communauté concernée un résumé écrit de l'Etude d'Impact Environnemental du projet ou l'Etude d'Impact Environnemental du projet dans la langue locale qui résumera le programme des travaux d'exploitation, les impacts négatifs et positifs produits par le projet et les mesures de réhabilitation proposées. »

Parmi les 17 projets miniers examinés dans cette étude, il n'y en a que deux où l'Etude d'Impact Environnementale est publiée sur l'internet (TFM et Ashanti Goldfields Kilo (AGK)). Pour deux autres sociétés (African Minerals (Barbados) Ltd pour le projet Kamao ainsi que la Sino-Congolaise des Mines (Sicomines)), le PGEP ou l'EIE était disponible auprès des autorités locales. Pour les autres 16 sociétés, nous n'avons pas pu accéder à l'EIE - ni même le résumé exigé par la loi - ni au PGEP malgré la recherche au niveau local et des demandes d'information auprès des entreprises. Après avoir fait des démarches auprès des différents chefs de groupement, chefs de quartier, responsables des différents Communes et Mairies, ainsi que des communautés riveraines elles-mêmes, nous n'avons pu avoir accès ni au résumé de l'EIE, ni à une traduction locale de celle-ci.

Afin de vérifier d'avantage ce problème d'accessibilité à ces informations pourtant cruciales pour les communautés vivant à proximité des sites miniers, nous avons tenté de les obtenir directement auprès des entreprises elles-mêmes. Malgré des demandes écrites et les démarches personnelles auprès des responsables sociales ou des autres cadres, **aucune entreprise n'a rendu disponible son EIE ou son résumé à nos chercheurs**.

Nous avons également essayé d'accéder aux EIE et PGEP auprès du Ministère des Mines et ses différents services, notamment le

Direction des Mines et le Direction de la Protection de l'Environnement Minier (DPEM) à Kinshasa et les bureaux des Division des Mines a Bukavu, Goma, Kisangani, Bunia, Lubumbashi, Kolwezi et Likasi. On a toujours reçu des réponses négatives. Par exemple :

A **Kinshasa**, nous avons écrit au Cadastre Minier (CAMI) afin d'accéder aux EIE. Là, nous avons été informés que c'est à la Direction chargée de la Protection de l'Environnement Minier (DPEM) de nous fournir ces documents. La DPEM à son tour nous a informés qu'il faudrait d'abord écrire au Secrétariat Général du Ministère des Mines qui doit nous autoriser et que cela serait fait une fois que nous déposerions la lettre au Secrétaire Général avec copie réservée à la DPEM. Aucune suite n'a été donnée malgré notre suivi permanent et régulier au service courrier du Secrétaire Général.

A **Bukavu**, l'équipe de MMKI n'a pas eu de succès en cherchant les EIE aux services étatiques provinciaux. Ces services semblent écartés de la gouvernance des projets miniers industriels dans la province du Sud-Kivu. C'est le cas du CAMI (section provinciale) qui estime que l'entreprise Banro devrait déposer à son bureau l'EIE. Mais depuis qu'il a pris ses fonctions comme Directeur de CAMI au niveau provincial il n'a jamais vu un agent de Banro se présenter à son bureau. Toutes les relations entre la société et son institution semblent directement se faire au niveau du Cadastre Minier à Kinshasa. A la Division Provinciale des Mines, après de nombreux rendez-vous reportés, l'on comprendra que ce service ne dispose pas de ces documents recherchés non plus. Dans un entretien, le chef provincial du DPEM à Bukavu a expliqué qu'une correspondance avait été adressée à Banro depuis 2012 demandant à Banro de présenter son EIE, PAR, PGE, selon les études qu'elle disait avoir menées. Cette correspondance du chef de département avait été relayée par le Gouverneur de Province qui demandera à Banro de présenter les études

menées (EIE, PAR, PGE) aux services habilités. Malheureusement, selon ses dires, jusqu'à ce jour Banro n'a donné de réponse ni à la correspondance de son Excellence le Gouverneur de Province ni à la Division de Mines.

« Aucun agent de la société ne s'est présenté à nos bureaux provinciaux. Tous les documents se trouvent à Kinshasa. »

Les démarches à la Division des Mines de **Bunia** pour accéder aux EIEs ainsi que des rapports annuels des entreprises qui contiennent normalement quelques informations sur les risques environnementales n'étaient pas plus fructueuses (voir Encadré 1).

Ainsi, **on se retrouve face à un labyrinthe Kafkaïen entre les différents niveaux de l'administration – nationale, provinciale, locale – et les pratiques d'entreprises réticentes à divulguer cette information.** L'obligation légale de publier n'est pas très contraignante – seul un résumé doit être disponible – or même celle-ci est souvent ignorée en pratique.

Le fait qu'on ait trouvé si peu d'Etudes d'Impact Environnementales est étonnant. Ces documents ne contiennent pas d'informations commerciales ou techniques sensibles, et divulguer ces documents peut non seulement améliorer l'image d'une société mais aussi contribuer fortement à la réduction d'impacts négatifs des investissements miniers sur les communautés environnantes.

Il serait souhaitable que le gouvernement centralise tous les documents de base à caractère environnementaux qu'il reçoit et les publie sur le site du Ministère des Mines. Là encore, l'exemple du Ministère de l'Environnement pourrait être suivi : les EIE pourraient être regroupés avec les contrats régissant le même projet afin de faciliter l'accès au public.

Encadré 1 : Ce serait peut-être mieux que vous motiviez votre demande...

L'un des chercheurs de CdC témoigne de ces allers-retours auprès des services étatiques en Province pour tenter d'obtenir les EIE et les rapports annuels.

« La première fois que nous sommes allés aux services locaux, on nous a dit ceci : « Tous les documents en rapport avec l'une ou l'autre Société minière de l'Ituri sont gardés dans l'armoire fermée de notre chef qui, pour le moment, est suspendu. En dehors de lui, personne d'autre ne sait y accéder. Cependant, il est possible, peut-être, de vérifier, auprès des autres agents, absents pour le moment, ce dont ils disposeraient. Si vous n'êtes pas pressé, vous pouvez revenir dans deux jours ».

Au deuxième rendez-vous, la suite réservée a été la suivante: « Jusqu'à ce jour, le Chef n'a pas encore repris. Cependant, il y a une certaine disponibilité partielle. Car, un agent garde un Rapport d'activités qu'on ne peut malheureusement faire sortir. Le document est à consulter sur place. Or, dans une heure de temps, l'agent concerné doit sortir pour effectuer le terrain ».

Ma préoccupation exprimée : « Serait-il possible de l'obtenir même pour deux jours de consultation ? » Après quelques minutes d'hésitations qui traduisent une demande tacite, l'agent nous dit : « Il serait mieux de le motiver peut-être. Je pense qu'il pourra céder le document souhaité ». L'agent se retire dans une autre cellule et revient quelque temps après muni de trois volumes. Une nouvelle discussion (en fait un marchandage) s'engage avec l'agent autour de la motivation tacite. Après plusieurs minutes de négociation pour la quantité de la motivation, l'agent nous dit encore : « Les documents que nous pouvons vous céder sont réservés et ne peuvent pas être diffusés. Car, ils engagent les sociétés minières et le Gouvernement Congolais à travers la Division des Mines. Et comme nous vous connaissons personnellement, vous pouvez nous libérer vingt dollars... »

Les contrats

Au cours des dernières années, de nombreux contrats – tant anciens que nouveaux – ont été publiés sur le site du Ministère des Mines, à telle enseigne que le gouvernement affirme régulièrement que ‘tous les contrats sont publiés’. Toutefois, l’un des constats de l’analyse est que, **malgré l’obligation légale de publier des contrats miniers, il y a pour la plupart des projets des documents contractuels qui ne sont pas trouvables sur le site web du Ministère des Mines.**

En République Démocratique du Congo, les contrats incluent aussi bien des anciennes conventions minières pré-datant le Code Minier de 2002 que des contrats de partenariat ou autres accords contractuels avec les entreprises du portefeuille de l’Etat. Très souvent, ces conventions et contrats sont modifiés par une série d’avenants. Par ailleurs, le contrat et/ou ses avenants disposent également d’annexes contenant des informations pertinentes pour leur compréhension.

D’après le Décret 011/26 du 20 Mai 2011 portant obligation de publier tout contrat ayant pour objet les ressources naturelles, **les ministères concernées sont obligées de publier « tout contrat conclu entre l’Etat ou une Entreprise du Portefeuille et un ou plusieurs partenaires privés nationaux ou étrangers (...) ayant pour objet la recherche, l’exploration ou l’exploitation (...) des ressources naturelles ».** Le décret dit clairement que « [l]e ‘contrat’ comprend, non seulement l’instrument juridique principal (...) mais aussi les annexes ».

Sur les 17 projets faisant l’objet de notre étude, seul deux, Mining and Processing Congo SPRL (MPC) et Kamao Copper Project, ne sont pas sous un régime contractuel, suite au fait que les titres aient directement été obtenus auprès du Cadastre Minier sous le régime d’allocation des permis de recherche du Code Minier. Ces deux projets ont

seulement des permis miniers octroyés par le Cadastre Minier, par le biais d’un arrêté ministériel.

Selon le gouvernement, « tous les contrats sont publiés ». Pourtant, il n’a été possible pour aucun projet couvert par l’étude d’obtenir l’exhaustivité des documents contractuels.

Pour les autres 15 projets qui sont régis par des contrats ou conventions, il n’y en a aucun où il a été possible de trouver tous les contrats, avenants et annexes pertinents au projet, que ce soit sur le site web du Ministère des Mines ou auprès d’autres sources accessibles. A travers une analyse systématique de l’évolution des régimes contractuels des différents projets miniers, nous avons identifiés 62 documents contractuels qui ne sont pas publiés (voir table 2), et qui pourtant devraient l’être au regard du décret précité.

Un deuxième constat est que **les contrats qui sont publiés sur le site web du Ministère des Mines sont difficiles à naviguer.** Les contrats sont classés par entreprise du portefeuille. Ils ne sont pas classés par projet minier ou entreprise, ni par date, et il n’y a pas un système clair de nomenclature. Dans plusieurs cas, le nom du projet minier n’est pas mentionné dans le titre du document apparaissant sur le site ; plutôt, les parties contractantes (parfois moins connues du public) figurent dans le titre. Ceci ne facilite pas la tâche de l’utilisateur qui veut accéder aux contrats et avenants pour un projet minier donné. Ceci s’est traduit dans une

baisse des scores, qui attribuaient 3 des 10 points à l'aspect de l'accessibilité des données trouvées.

Dans la section 'recommandations' de ce rapport, nous fournissons quelques suggestions pour la réorganisation et l'enrichissement de cet espace web.

Tableau 2 : contrats, avenants et annexes qui ne sont pas publiés

Projet minier	Contrats, avenants et leurs annexes qui ne sont pas publiés
Mutanda Mining	<p>Avenants au contrat de création de la société Mutanda Mining SPRL (entre SAMREF et GECAMINES) de 2001 non publiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Avenant n° 1 du 22 décembre 2006 ○ Avenant n° 2 du 25 septembre 2007 ○ Avenant n° 3 du 6 janvier 2009 <p>Contrat original de la JV de Kansuki SPRL (Kansuki a fusionné avec Mutanda en 2012/2013)</p>
Boss Mining	<p>Les accords suivant datant d'avant la fusion en 2009 non publiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Accord d'Associés CAMEC-GCM par rapport à Boss Mining 2008 ○ Accord d'Associés Tremalt-GCM par rapport à Savannah Mining 2008 ○ Accord d'Associés Tremalt-CAMEC-GCM par rapport à Mukondo Mining 2008 <p>L'avenant qui reconnaît que CAMEC a été remplacé comme actionnaire par ENRC n'a pas non plus été divulgué.</p>
Kamoto Copper Company	<p>Les annexes aux Conventions de 2004 et 2009 ne sont pas publiées :</p> <p><u>Convention de 2004</u></p> <p>Annexe A :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Carte de la Zone de la Concession ○ Liste des Mines ○ Description des Mines ○ Description des Droits de Superficie sur la propriété Kamoto ○ Description de la zone minière <p>Annexe B: Description des Installations de Traitement</p> <p><u>Convention de 2009</u></p> <p>Annexe A :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Carte et coordonnées exactes du périmètre du projet, sous réserve des conclusions de la procédure décrite à l'article 6.2 de la convention JVACR ○ Liste et description des mines du projet

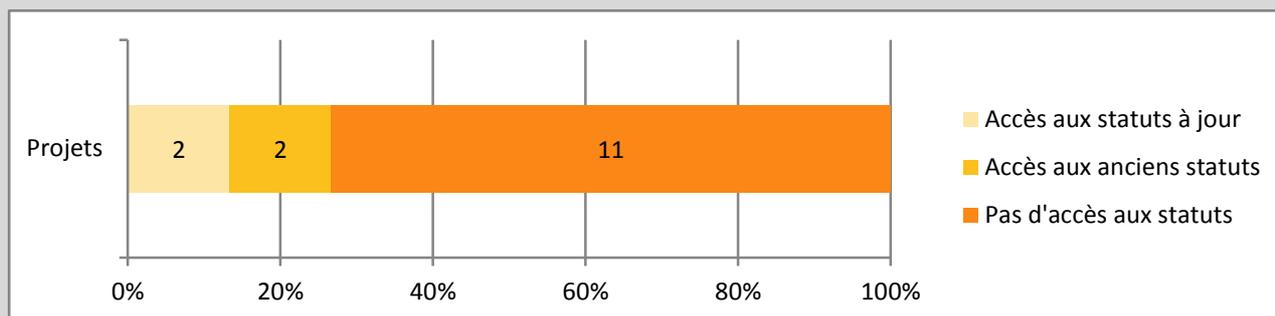
	<ul style="list-style-type: none"> ○ Description des droits miniers du projet et des titres miniers du projet ○ Cartes décrivant les droits de surfaces ○ Liste et description des sites de rejets et des permis d'exploitation des rejets correspondants non-concernés par le projet. <p>Annexe B : Description des équipements et installations loués</p> <p>Annexe C : Contrat de financement du programme d'exploitation</p> <p>Annexe D : Contrat(s) de cession</p> <p>Annexe E : Contrat de location des équipements et des installations loués</p> <p>Annexe F : Contrat de location des surfaces nécessaires</p> <p>Annexe G : Acte d'amodiation</p> <p>Annexe H : Traité de fusion</p> <p>Annexe I : Statuts modifiés de KCC</p> <p>Annexe J : Liste des contrats et modalités de financement à KCC et DCP en cours à la date de la signature</p> <p>Annexe K : Modèle de contrat de travail du membre du comité de direction nommé par les actionnaires de catégorie A autre que l'ADG</p> <p>Annexe L : Contrats de retrait Glencore International AG</p> <p>Annexe M : Contrat de restitution du concentrateur KZC</p>
MMG Kinsevere (ex-AMCK)	<p>Les informations en notre possession et accessible sur le site MMG font état du transfert de l'amodiation de AMCK à MMG Kinsevere mais aucun document contractuel n'a été trouvé. Il devrait donc exister un avenant au contrat d'amodiation entre AMCK et Gécamines.</p> <p>En septembre 2013 MMG a cédé des parts à la Société Minière de Kolwezi et en compensation de cette transaction la Gécamines a amodiée 8 permis supplémentaires à MMG autour de Kinsevere. Lors de la transaction entre la MMG et AMCK la Gécamines avait renoncé à son droit de préemption dans SMK et aurait reçue en contrepartie \$55m. Jusque là aucun contrat n'est disponible sur cette transaction.</p> <p>Enfin, le protocole d'accord de Société Minière de Kolwezi (2012) indique qu'il n'entrera pas en vigueur tant que le « Contrat de Clarification et Modification » de AMCK n'est pas entré en vigueur (voir art.11.1). Ce Contrat de Clarification et Modification n'a pas été rendu public.</p>
TFM	<p>Il reste à publier:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Convention Minière de 2005 (version francophone) ○ Contrat de consultant entre TFM et Lundin Holdings de 1996 ○ Contrat de services entre Gécamines et TFM de 2013 (date non confirmée)
Ruashi	<p>Il reste à publier:</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Avenant n°3 au contrat de création du 08/12/2005 portant élargissement du gisement de Musonoi et de Sokoroche 1 et 2
Frontier	<p>Avant de commencer la production First Quantum a cédé 5% des parts sociaux à l'état Congolais - on n'a pas trouvé le document régissant cette transaction.</p> <p>Par ailleurs, il manque les annexes A et B de la Convention de JV Sodifor de 2012.</p> <p>Enfin, en 2012 le gouvernement Congolais aurait payé \$80m à Sodifor pour récupérer le titre Frontier. Ensuite ils ont vendu le titre à ENRC pour 101.5m USD. Des contrats par rapport à ces 2 transactions n'ont pas été trouvés.</p>
S.E.Kipoi	<p>Il reste à publier:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Avenant 1 du contrat de création de société de mars 2007 (et annexes) ○ Document par rapport a la cession des 40% de la GCM a Tiger Resources de 2014
Sicomines	<p>Il reste à publier:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Annexe C à la convention de JV : modèle économique (financial conclusion, primary conclusion et Economic model Parameter) ○ Contrat d'amodiation du Permis d'exploitation 8841
Twangiza et Namoya (tous deux régis par la Convention de Banro)	<p>Pour la convention minière de 1997 de Banro, les annexes suivantes ne sont pas publiées:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Contrat de Cession de Titres Miniers, ○ Contrat de Cession des Actifs et du passif, ○ Les Statuts de SAKIMA SARL ○ L'Accord avec la Banque du Zaire (à l'époque) <p>Pour l'avenant N°1 de 2002 les annexes suivantes ne sont pas publiées:</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les deuxièmes Contrats de Cession de Titres miniers, ○ Les deuxièmes Contrats de Cession d'Actifs ○ Les Statuts de Banro Congo Mining SARL ○ Les Statuts de Twangiza Mining SARL ○ Les Statuts de Kamituga Mining SARL ○ Les Statuts de Lugushwa Mining SARL ○ Les Statuts de Namoya Mining SARL
AGK	Annexe 5 du contrat d'association pour le développement du projet Mongbwalu du 20 mars 2010
Mwana Africa	Contrat de création de société de Mizako (entre SOKIMO et Mwana Africa) de 2014
Kibali Gold	<ul style="list-style-type: none"> ○ Contrat d'Assistance Technique et Financière (ATF) conclu entre OKIMO et BORGAKIM MINING SPRL le 30 décembre 2003 ○ Protocole d'Accord sur le Projet Moto Gold dans la Concession Nord de Kilo-Moto du 3 novembre 2006 entre l'OKIMO, Moto Goldmines et Kibali dans le cadre d'un contrat d'amodiation

	<p>unique portant sur un périmètre total amodié de 1.841 km².</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Contrat ATF (Assistance Technique Financière) Révisé du 03 juillet 2008. ○ Contrat d'Amodiation consolidé du 03 juillet 2008 ○ Avenant au Contrat d'Amodiation Unique du 30 septembre 2008 ○ Avenant au Contrat ATF Révisé du 30 septembre 2008 ○ Assistance Technique Financière (ATF) Révisé du 30 septembre 2008 conclu entre OKIMO et Kibali. ○ Avenant au Contrat d'Amodiation Unique du 30 septembre 2008. ○ Avenant à l'ATF Révisé du 30 septembre 2008 ○ Annexe 3 du Contrat d'Association Révisé du 10 mars 2009 relatif au Formulaire de l'acte d'Adhésion
<p>Société Moku Beverendi</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Avenant au « Contrat d'Association entre la Société Minière de Kilo-Moto et FERRO (Swiss) AG » suite au changement de nom de FERRO à Moku Goldmines en 2011. <p>Annexes au Contrat d'Association :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Annexe A : Transfert des titres ○ Annexe B : Statuts



Les statuts des sociétés



Les statuts des sociétés doivent être publiés dans le Journal Officiel et être accessibles auprès du Tribunal de Commerce (ou, en son absence, le Tribunal de Grande Instance). En théorie il ne s'agit donc pas de documents confidentiels. Néanmoins il s'est avéré que ces documents sont très difficiles à accéder en pratique. **Parmi les 17 projets miniers étudiés, on n'a trouvé des statuts à jour que pour deux d'entre eux.**

Nous n'avons pas trouvé de raisons de croire que des sociétés minières négligent leurs obligations de déposer leurs statuts au Journal Officiel et au Greffe de la Tribunal de Commerce. Les problèmes se posent plutôt quand le citoyen congolais essaie d'accéder aux informations auprès de ces deux institutions.

Les Tribunaux de Commerce

Nous avons essayé d'accéder aux dossiers des sociétés auprès des Greffes de Kolwezi, Likasi, Lubumbashi, Bukavu et Kinshasa. Nous avons rencontré plusieurs défis, notamment des frais apparemment officiels qui sont très élevés, les demandes de motivation illicite, des systèmes souvent désordonnés de classement des dossiers, et la méfiance vis-à-vis de chercheurs de la société civile.

D'abord il s'est avéré souvent difficile de savoir dans quel Tribunal de Commerce se trouve le dossier. Chaque entreprise est enregistrée auprès d'un seul Greffe, et une société minière qui opère à **Kolwezi** peut en théorie avoir son siège social soit à Kolwezi, soit à Lubumbashi, soit à Kinshasa et donc

déposer ses statuts à n'importe quel de ces Greffes. KCC avait déposé son dossier au Tribunal local de Kolwezi, mais le dossier des autres sociétés qui opèrent à Kolwezi (Sicomines et Metalkol) ne s'y trouvait pas. Donc il faut un travail de recherche avant même de descendre au Greffe.

Un autre obstacle s'est posé au niveau de la précision des numéros NRC pour mieux se retrouver dans les archives. Ce n'était pas suffisant de donner les chiffres NRC, mais aussi les lettres qui y sont ajoutées qui indiquent le Greffe où la société est enregistrée. Par exemple NRC 12345/KG indiquera Kinshasa Gombe, et 12345/KM indiquerait Kinshasa-Matete. Ces lettres sont très rarement affichées quand une société inscrit le NRC sur ses publications ou ses panneaux.

A **Lubumbashi**, l'équipe de la POM a visité le Greffe du Tribunal de Commerce (Tricom) plus de dix fois au total. Une lettre a été adressée au Président du Tribunal de Commerce de Lubumbashi avec copie pour information aux Greffiers Divisionnaires de Likasi, Kolwezi, et Likasi. Dans le suivi de la lettre, l'équipe de la POM a été renvoyée auprès des greffiers qui, après plusieurs demandes par les agents pour des paiements apparemment sans base juridique, ont mis à la disposition de l'équipe les statuts de quelques entreprises dont Boss Mining, Sicomines, TFM et Frontier. Plus particulièrement, l'un des agents de la Greffe a dit aux chercheurs que les documents cherchés par l'équipe, dont les statuts, ne sont pas accessibles à tous. Ils le seraient

uniquement pour les avocats pour des fins judiciaires ou aux actionnaires seulement. Nous avons reçu la même réaction à Likasi et Kolwezi.

Selon des agents du Greffes, les statuts des entreprises sont uniquement accessibles aux actionnaires et aux avocats pour des fins judiciaires.

Même lorsque l'accès est fourni, les frais pour lever la copie sont élevés, variant \$10 la page à Lubumbashi, \$2 à Likasi et \$1 à Kolwezi. Si ces frais sont officiels, nous n'avons pas reçu l'arrêté les définissant et ne comprenons pas pourquoi ils varient d'une localité à une autre. Indépendamment de ces variations, les frais de copies des statuts – qui font parfois 60-70 pages par document - sont bien trop chers pour la plupart des citoyens congolais. A Kolwezi, où le tarif est le moins élevé, l'on nous a demandés \$300 pour les copies des Statuts et quelques PV de KCC, une somme qui dépassait le budget de l'équipe. Toutefois il était quand même possible de consulter les documents sur place.

A **Bukavu**, l'équipe de MMKI s'est rendue au Tribunal de Grande Instance (TGI) pour vérifier les statuts et le numéro NRC pour les projets Namoya Mining et Twangiza Mining de l'entreprise Banro. Le Président du Tribunal de Grande Instance de Bukavu a signifié dans sa réponse à notre lettre de demande de collaboration de lui présenter d'abord les documents prouvant l'existence légale, c'est-à-dire les statuts de la MMKI, avant de nous recevoir. Lorsque nous voulions lui amener les documents prouvant notre existence, le nouveau Tribunal de Commerce

venait d'être mis en place au niveau provincial et le Président du TGI avait procédé à la remise et reprise avec le Président du Tribunal de Commerce. L'équipe a écrit une nouvelle demande de collaboration au Président du Tribunal de Commerce en lui annexant la lettre que nous avons envoyée au président du Tribunal de Grande Instance, l'autorisation de fonctionnement de la MMKI, les termes de référence de la recherche et la réponse qui nous a été réservée par le président du TGI.

Après deux semaines de suivi de la lettre déposée au tribunal de commerce, le Président du Tribunal de Commerce nous a écrit demandant que le Directeur de la MMKI vienne personnellement le voir à son bureau pour qu'ils discutent, sans inviter les chercheurs. Finalement on n'a accédé à aucun dossier sur Banro.

A **Kinshasa**, notre chercheur s'est rendu au greffe du Tricom de la Gombe pour accéder aux statuts et historiques des entreprises. On nous a demandé d'adresser une lettre au Président du Tricom et cela a été fait. Nous avons eu l'autorisation du président du Tricom.

« Il faudrait \$US 1.000 pour motiver les agents et acheter du lait pour remédier aux effets nocifs de la poussière des archives sur leur santé. »

Il faut noter qu'au niveau du greffe du Tricom ne se trouvent que les dossiers enregistrés avant la création du Tricom en 2001. Les dossiers enregistrés antérieurement se trouvent au service des archives (Palais de la Justice). Notre chercheur s'y est présenté pour accéder aux statuts. Toutefois, la responsable lui a demandé \$US 1.000,

expliquant que c'est un grand travail et que ces frais motiveraient les agents pour fouiller et acheter le lait, qui permettrait de remédier les effets nocifs de la poussière des archives sur la santé des agents.

Le Journal Officiel

En théorie les statuts des entreprises doivent également être publiés au Journal Officiel (JO), qui en soi doit être accessible au public. Néanmoins, ceci n'est pas le cas dans la pratique. D'abord il faut noter que **le site web du JO (www.journalofficiel.cd) est toujours en construction**, et pour le moment les numéros ne sont pas disponibles en ligne. Les numéros du JO en version papier sont disponibles dans les différents bureaux du JO, par exemple à Kinshasa et Lubumbashi. Mais en réalité ce n'est praticable de trouver des statuts à travers ces bureaux à défaut de système de référencement efficace.

A **Lubumbashi**, les chercheurs de la POM ont visité le bureau du JO. Le journal s'y vend au prix de 10 USD le numéro. La levée des copies n'est pas permise car, selon le responsable du bureau, « photocopier le JO est illégal. C'est préjudiciable au droit de l'auteur ».

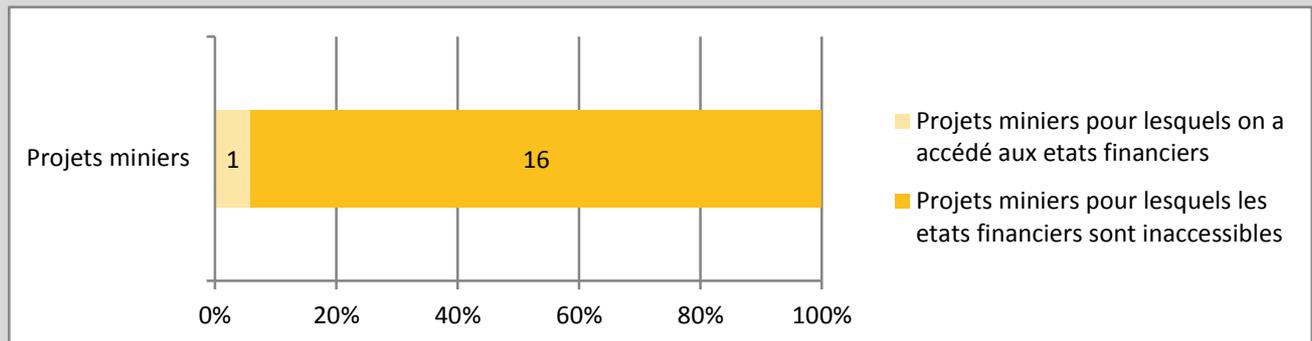
Si l'on est abonné, on paie 100 à 150 USD comme frais d'abonnement annuel et on reçoit tous les numéros. Toutefois, ceci ne permet pas d'accéder aux anciens numéros où se trouvent les statuts des sociétés minières. Le plus grand défi est que **le JO de Lubumbashi n'a pas de système de classement pour trouver les numéros qui sont pertinents pour une société donnée**, ce qui complique la tâche. En plus, les archives ne sont pas complètes. Quand un numéro est vendu, il n'est pas remplacé. Nous avons déposé une liste des sociétés recherchées et il a fallu attendre plus qu'un mois pour avoir la suite. Finalement, l'équipe a acheté quelques numéros avec des PV des réunions et Assemblées Générales, qui contiennent des infos sur MUMI, Boss Mining, Chemaf et SMB. Ce sont les seuls numéros que les

responsables du bureau ont pu trouver par rapport aux sociétés faisant l'objet de nos recherches.

A **Kinshasa**, même si le bureau paraît mieux organisé qu'à Lubumbashi, il n'est pas forcément plus facile d'accéder aux documents. Si l'on veut obtenir les statuts d'une société, il faut préciser l'année de la publication au JO ou de la création de l'entreprise afin de les aider à se retrouver dans leurs archives. Cette information est souvent très difficile à fournir, surtout parce que **les documents sont publiés plusieurs années après avoir été déposés au JO**. Quand notre chercheur a déposé la liste des documents, la personne en charge des statuts était submergée de travail. On lui a demandé de patienter une semaine. Il a recontacté la personne en charge plusieurs fois par la suite, or aucune recherche n'avait été entamée. Les bureaux du JO sont en train d'être réorganisés, des versions papier des JO sont éparpillées dans toutes les pièces et sont même utilisées pour caler des bureaux bancals. Rien ne semble informatisé. Retrouver une dizaine de documents était alors trop compliqué pour les agents.

« Photocopier le Journal Officiel est illégal. C'est préjudiciable aux droits d'auteur ».

Les états financiers et les montants investis



Les informations sur les états financiers des titulaires et sur les montants investis dans leurs projets miniers ont été identifiées au début de ce projet de recherche comme des éléments importants pour le suivi du secteur minier. En effet, la taille et la nature (prêts / capitaux propres) des investissements et les profits et pertes enregistrés par une société minière en RDC sont capitales pour mieux comprendre les éventuelles retombées financières pour l'Etat congolais. Dans de nombreux pays, ces informations sont publiées dans un registre central en ligne et/ou accessible auprès d'un guichet unique.

Tout au cours de la recherche, **il a été quasiment impossible d'accéder aux états financiers des sociétés minières en RDC**. Les informations sur le bilan sont fournies à plusieurs services étatiques par les entreprises, y compris au greffe des tribunaux de commerce et dans les Rapport Annuels d'Activité que les sociétés minières doivent

soumettre au Ministère des Mines et aux différents services de la Division des Mines. Comme on a constaté dans la section précédente relative aux statuts, accéder aux informations à travers ces sources est loin d'être facile. **La seule instance où on a accédé aux états financiers était auprès du Greffe de Kolwezi** où ceux de KCC étaient dument classés dans le dossier, annexés au PV d'une assemblée générale de la société.

A **Bukavu**, les chercheurs de la MMKi avaient tenté, outre les sources susmentionnées qui s'étaient avérées infructueuses, d'également chercher ces informations à la Direction Générale des Impôts. Après plusieurs visites, le Directeur de la Direction Générale des Impôts (DGI) pour le Sud Kivu nous a informés qu'il n'avait aucun dossier de la société Banro. Pour lui, tout est déclaré à Kinshasa au niveau de la Direction des Grandes Entreprises (DGE).

Les différences entre projets miniers

	Projet Minier	Score moyen	Actionnaires principaux	Bourse(s) ou maison mère est cotée
1	Tenke Fungurume Mining	6.8	Freeport McMoran Lundin Mining	New York (Etats Unis) Toronto (Canada)
2	Ashanti Gold Kilo	6.6	Anglogold Ashanti	Londres (Royaume Uni) Johannesbourg (Afrique du Sud) Ghana Australie
3=	Twangiza Mining	6.5	Banro Corporation	Toronto
3=	Kamoto Copper Company	6.5	Katanga Mining Glencore	Toronto Londres et Hong Kong (Chine)
5	Namoya Mining	6.4	Banro Corporation	Toronto
6	Société d'exploitation de Kipoi	6.3	Tiger Resources	Australie
7	Kibali Gold	5.9	Randgold Anglogold Ashanti	Nasdaq (Etats Unis), Londres Londres, New York, Ghana, Australie
8=	Sicomines	5.7	CREG	Hong Kong
8=	Kamoa Copper Project	5.7	Ivanhoe Mines	Toronto
10	MIZAKO	4.8	Mwana Africa	Londres (AIM)
11	Frontier	5.2	Eurasian Natural Resources Corp. (ENRC)	Londres (délisté en 2013)
12	Ruashi Mining	5.1	(Metorex) Jinchuan Group International Resources Co.	(Johannesbourg – racheté par Jinchuan) Hong Kong
13	MMG Kinsevere	4.9	MMG	Hong Kong
14	Boss Mining	4.7	ENRC	Londres (délisté 2013)
15	Mutanda Mining	4.3	Glencore	Londres
16	Mining and Processing Congo	4.1	Alphamin Resources	Toronto
17	Société Moku-Beverendi	4	Groupe Fleurette	-

Tableau 3 : Les scores moyens pour chaque projet minier étudié, avec les détails de leur cotation en bourse

Les variations entre les scores de différentes entreprises minières peuvent s'expliquer par plusieurs facteurs, tels la cotation en bourse, la phase du projet et les pratiques volontaires de certaines entreprises.

Les obligations de publier des informations sur les bourses internationales

Le facteur le plus significatif est la cotation en bourse de différentes sociétés actionnaires.

Les obligations de rapportage en bourse génèrent une large gamme d'informations.

Parmi les entreprises étudiées, seule une société – la Société Moku Beverendi – n'a pas de maison mère cotée en bourse. Son score était le plus bas. Deux autres sociétés – Boss Mining et Frontier – appartiennent à une société qui était cotée à Londres mais ne l'est plus depuis environ un an. Les informations publiées jusqu'à la radiation de la cote en 2013 ont dès lors permis de rehausser quelque peu le score de ces deux projets, or il est probable que les scores seraient plus bas si l'on faisait une étude couvrant les données de 2014.

Pour les autres sociétés qui sont cotées, on peut trouver tout ou une partie des données suivantes :

- Les estimations de réserve et ressources
- La production et les coûts associés
- Les explications sur les droits miniers et contrats miniers et l'historique du projet
- Certaines informations sur les obligations sociales et environnementales
- La structure de la société (la relation entre la maison mère et ses filiaux)
- Les facteurs de risque identifiés par l'entreprise
- Quelques réalisations sociales quand bien même agrégées

- La statistique de l'emploi aussi de manière agrégée

Bien qu'elles hébergent souvent un trésor d'informations, la navigation des sites boursiers est loin d'être aisée.

Il faut d'abord trouver la ou les société(s) actionnaire(s) du projet minier en RDC, puis trouver si celle-ci est cotée et, le cas échéant, à quelle bourse spécifique. Enfin, il faut savoir manipuler le moteur de recherche des bases de données boursières, qui varient d'une bourse à l'autre. Si les codes '10K' et '43-101' pour désigner certains rapports peuvent être familiers aux investisseurs, ils sont loin de l'être pour la majorité des citoyens congolais.

Un autre défi, si pas le majeur, est la langue.

La plupart des documents en bourse sont en anglais.

Seul le moteur de recherche de la bourse de Toronto est également disponible en français, or même là le contenu de la plupart des documents est en anglais. Si nous ne prenions pas compte des données en anglais dans le cadre de cet index, au même titre par exemple que les informations en chinois, nous devrions revoir de nombreux scores à la baisse. Et vu la technicité de la matière, une connaissance de base de l'anglais est souvent insuffisante pour trouver les données recherchées.

Si nous avons exclues les données en anglais dans le cadre de cette recherche, au même titre que nous n'avons pu considérer les informations en chinois, nous devrions revoir de nombreux scores à la baisse.

L'on peut aussi noter certaines différences entre les bourses elles-mêmes. **Les sociétés qui sont cotées au Canada ont, en moyenne, un meilleur score** que les autres car les règles de la bourse de Toronto exigent la publication d'une large gamme d'information.

Notamment, les sociétés minières cotée à Toronto doivent produire un Rapport Technique 43-101, qui contiennent beaucoup d'information concernant les titres / permis, les aspects financiers, les estimations de leur impact sur l'environnement sur le site et ses environs, l'historique général de la propriété, les estimations des réserves et ressource certifiées, les prévisions de production, la durée de vie de la mine. Les « Annual Information Forms » publiés sur la bourse de Toronto contiennent aussi beaucoup d'informations, y compris la structure de la société. Ces documents sont tous disponible à travers le site web www.sedar.com.

Les sociétés qui sont cotés en bourse à Londres, Hong Kong, et New York sont également obligées de publier certaines informations. Cela dit, les entreprises actionnaires qui y sont cotées et qui ont des projets en RDC – Freeport McMoran, Glencore, ENRC (délisté) et CREG – sont de **très grandes multinationales qui ont de nombreux projets à couvrir dans leurs rapports boursiers. Souvent, les informations y contenues sont agrégées par pays, région voire continent.** Cela signifie que l'information spécifique au projet soumis à cette recherche n'était pas disponible.

Le cas le plus illustratif est celui de Glencore, qui a deux projets en RDC qui ont obtenu un score bien différent : KCC (3e au classement) et Mutanda Mining (classé 15^e sur 17). Les informations publiées par Glencore à Londres sont ces dernières années régulièrement présentées de manière groupée pour la RDC, voire la ceinture de cuivre en incluant les projets zambiens. Ce qui explique le score positif de KCC n'est pas tant la cotation de l'actionnaire en dernier ressort – Glencore –

que celle d'une actionnaire intermédiaire, Katanga Mining Ltd. Cette société est cotée à Toronto et était créée en 2006-2007 spécifiquement pour lever des fonds pour les sites de KCC à Kolwezi. Comme les rapports en bourse de Katanga Mining traitent quasiment exclusivement et de manière très désagrégée des actifs de KCC, le score de KCC est clairement plus élevé que celui de Mutanda.

Un phénomène similaire s'applique à TFM, qui a obtenu un score élevé non seulement parce que la société basée en RDC a réalisé certains efforts proactifs (par exemple la publication de l'EIE sur son site internet) mais aussi parce qu'elle est détenue par deux actionnaires cotés à des bourses différentes (Freeport McMoran à New York et Lundin à Toronto). Pour Freeport, un des plus grands groupes miniers au monde qui publie la plupart des informations en bourse par continent, l'avantage des chercheurs a été que TFM est le seul projet de Freeport qui produit du cuivre et cobalt en Afrique. Dès lors, les chiffres publiés pour Freeport McMoran Africa correspondent généralement aux activités de TFM.

Plusieurs entreprises et services étatiques nous ont répondu que les informations recherchées sont sensibles et confidentielles. Pourtant, ces mêmes informations sont régulièrement publiées en bourse par la maison mère pour attirer les investisseurs.

Pendant la recherche, nous nous sommes régulièrement posé la question pourquoi toutes ces informations sont disponibles en anglais pour les investisseurs mais elles ne le sont pas en français pour les citoyens de la RDC. Quand nous avons sollicité certaines informations auprès des services étatiques ou des entreprises, l'on nous a souvent répondu qu'il s'agit d'informations sensibles et/ou confidentielles, alors que ces mêmes informations sont souvent publiées par la maison mère pour attirer les investisseurs.

Bonnes et moins bonnes pratiques des entreprises

Les autres différences entre les scores des entreprises peuvent s'expliquer par les différentes pratiques des sociétés par rapport à la communication, et surtout les informations sur la 'responsabilité sociale' ou le 'développement durable' que chaque maison mère décide de poster sur son site.

Comme mentionné ci-dessus, les sociétés mères de TFM et Banro publient certaines informations par rapport à leur responsabilité sociale en français. Certaines autres maisons mères les publient seulement en anglais, telles les maisons mères de MMG ou KCC.

Comme déjà noté, il y a certaines entreprises – notamment AGK et TFM – pour lesquelles les EIE ont été rendus disponibles en ligne, ou qui ont distribué l'étude au niveau locale, ce qui facilite considérablement l'accès à l'information.

D'autres maisons mères, surtout celles qui ont plusieurs projets miniers dans des pays divers, publient des 'rapports de durabilité' qui reprennent toutes les actions et politiques sociales et environnementales sans distinction entre les différents projets. Souvent cela rend ces rapports assez peu utiles pour un chercheur qui essaie de comprendre un projet donné en RDC. Ceci est le cas avec les rapports de durabilité de Glencore par exemple, détentrice du projet minier MUMI.

Une piste de solution pour généraliser les bonnes pratiques serait de rendre public chaque année une copie abrégée du Rapport d'Activités que les entreprises remettent d'ors et déjà aux services étatiques chaque année. Le canevas de ces rapports est extrêmement détaillé et exige bien plus de données que celles qui intéressent principalement les communautés et la société civile. Dans l'annexe 3, nous proposons un canevas plus limité destiné au public. Un supplément contenant les données techniques et géologiques potentiellement sensibles pourrait être rendu uniquement à l'Etat à titre confidentiel.



Recommandations

Nous proposons des mesures détaillées et concrètes afin d'améliorer l'accès à l'information dans le secteur minier industriel, regroupées en cinq catégories :

A la Commission Parlementaire sur les Ressources Naturelles et l'Environnement qui étudiera le projet de la loi modifiant et complétant le Code Minier

- Renforcer le Code Minier pour :
 - Obliger la publication des EIE, PGEP et le PDD sur le site web de la Ministère des Mines. Des propositions d'amendements ont été élaborés par l'un des partenaires dans ce projet (l'ACIDH) et se trouve à l'Annexe 2.
 - Inclure une obligation de publier des Rapports Annuels d'Activité de chaque société. Celle-ci pourrait être une version résumée, selon un canevas inscrit éventuellement dans le nouveau Règlement Minier.
 - S'assurer que les obligations dans le « décret 011/26 du 20 Mai 2011 portant obligation de publier tout contrat ayant pour objet les ressources naturelles » sont inscrites dans le Code Minier.

Au Ministre des Mines

- Publier les 62 contrats, avenants et annexes qui ont été identifiées par cet Index de Transparence (voir Tableau 3).
- Développer un canevas détaillé pour une version résumée des Rapports Annuels d'Activités qui sera inscrit dans le draft du nouveau Règlement Minier. Ces résumés seraient destinés au public. Un exemple est fourni à l'Annexe 3.
- Ecrire à chaque opérateur minier en leur demandant de confirmer qu'ils ont déposé leur EIE au niveau local et communautaire comme l'exige Article 451 du Règlement Minier. Le Ministre doit en plus demander aux entreprises de déposer les EIEs au bureau de la Division des Mines le plus proche de leurs opérations, ainsi qu'au niveau provincial.
- Redévelopper son site web pour l'enrichir et le rendre plus facile à naviguer :
 - Créer une espace « Information sur les Entreprises » qui reprend les documents officiels suivants provenant de l'entreprise titulaire :
 - L'Etude d'Impact Environnemental (et Social)
 - Le Plan de Gestion Environnementale du Projet
 - Le Plan de Développement Durable
 - Les Rapports Annuels d'Activités (version abrégée)
 - Les contrats et avenants, y compris leurs annexes
 - Les arrêtés d'octroi des permis
 - Enrichir le site en termes de contenu. L'Annexe 4 résume quelques idées sur des informations additionnelles qui pourraient être ajoutées au site du Ministère.

Aux entreprises minières

- Respecter l'exigence dans le Règlement Minier de déposer le résumé de l'EIE auprès des autorités et communautés locales.
- Publier l'Etude Impact Environnementale, et le cas échéant le PGEP et PDD ou d'autres documents qui détaillent leurs engagements et réalisations sociaux, sur le site internet de la société en français.

- Les rapports techniques doivent être publiés sur les sites propres des sociétés, au lieu de juste les publier à travers le système SEDAR ou EDGAR, afin de faciliter l'accès. Ces rapports doivent aussi être publiés en français ainsi qu'en anglais.

Annexe 1 – Méthodologie de la recherche

L'index vise à identifier la mesure dans laquelle les informations sur les projets miniers sont disponibles aux chercheurs locaux de la province où les projets sont localisés.

Pour accéder à l'information sur un projet minier, on peut se rendre aussi bien auprès de divers services étatiques – le cadastre, le service des mines, le département de l'environnement minier – qu'auprès des entreprises minières elles-mêmes. Ainsi, cette étude ne vise pas à étudier le degré de transparence des entreprises minières elles-mêmes mais plutôt celui des projets miniers. Elle permet de se concentrer sur la disponibilité de l'information provenant de plusieurs sources, et de dégager des tendances aussi bien par projet minier que par entité (publique ou privée) mandatée pour publier les informations.

L'étude a été développée en quatre étapes : (1) la définition des informations à rechercher et la sélection des projets miniers, (2) le développement du questionnaire, (3) la recherche des informations et (4) l'analyse des résultats et la rédaction des conclusions.

Elle a été effectuée de manière participative par des chercheurs issus de réseaux d'organisations de la société civile congolaise, sous la coordination et avec l'appui technique du Programme Gouvernance Minière du Centre Carter. Ces chercheurs sont membres de l'un des trois réseaux suivants :

- La Plateforme des Organisations de la Société Civile intervenant dans le secteur Minier (POM), couvrant les projets du Katanga et bénéficiant d'une subvention directe de la GIZ pour ce projet. La POM a également associé un chercheur de l'ASADHO basé à Kinshasa pour

identifier d'éventuelles données se trouvant à la capitale.

- La Maison des Mines du Kivu (MMKi) couvrant les projets au Sud-Kivu, Nord-Kivu et le Maniema et bénéficiant d'une subvention indirecte de DFID à travers le Centre Carter.
- Le Cadre de Concertation sur les Ressources Naturelles de l'Ituri (CdC Ituri), couvrant les projets en Province Orientale et bénéficiant d'une subvention indirecte de DFID à travers le Centre Carter.

Pour la définition des informations, le groupe s'est d'abord basé sur le travail préalable de l'Action contre l'Impunité pour les Droits Humains (ACIDH), qui avait dressé une liste des informations qui peuvent s'avérer nécessaires pour la société civile dans le monitoring du secteur minier en province. La liste préliminaire a fait l'objet d'une évaluation critique par les différents réseaux avant d'être adoptée. Elle permet de capter une gamme diversifiée d'informations, tels l'identité du projet et de la société l'opérant, les contrats et licences, les aspects opérationnels (production, réserves,...), les aspects financiers et fiscaux (montant investi, paiements aux entités étatiques,...) ainsi que les aspects sociaux et environnementaux.

La sélection des projets miniers s'est faite sur base des critères suivants : diversité géographique au sein de la RDC, diversité de l'origine de l'investissement, diversité de la phase opérationnelle (exploration, développement et exploitation), tout en s'assurant de ne capter que des projets d'une moyenne à grande envergure. L'envergure du projet a été déterminée à base de la taille des réserves, les volumes de production (le cas échéant) et les paiements de l'entreprise aux diverses entités étatiques.

Sur base de la liste des informations à rechercher, le Centre Carter a élaboré une ébauche de questionnaire de 15 indicateurs (1 indicateur par catégorie d'information), testée lors d'un atelier réunissant tous les chercheurs à Lubumbashi du 31 Mars au 4 Avril 2014. Pour chaque indicateur, le questionnaire capte trois différents éléments de la transparence en y associant des scores:

L'exhaustivité de l'information (6 points) : étude de l'étendue des informations disponibles pour chaque indicateur en consultant une large série de sources (documentaire et de terrain ; internationales, nationales et locales) ; contact écrit avec tous les services en province et dans la capitale ; recherche de l'information disponible en bourse auprès des sociétés mères des projets. Il faut noter que toute information devenue disponible à partir du 1^{er} Décembre 2014 n'a pas été prise en considération, la recherche s'étant terminée fin Novembre.

L'accessibilité de l'information (3 points) : une fois l'information trouvée, évaluation de la facilité d'accès à cette information auprès de la *principale* source consultée, en prenant en compte des critères de disponibilité auprès du grand public et de barrières linguistiques.

Ainsi, pour les taxes et impôts par exemple, le principal document consulté était le rapport ITIE 2011, qui était considéré facilement accessible (3/3). Toutefois, les informations recherchées incluaient aussi les impôts et taxes de 2012, qui étaient incluent dans un projet de rapport ITIE 2012, peu accessible. Ceci n'est pas reflété dans le score, puisque une seule source (en l'occurrence, le rapport ITIE 2011) était prise en compte.

La fiabilité de l'information (1 point) : une fois l'information trouvée, évaluation de la fiabilité des informations trouvées, en tenant compte de facteurs influençant le degré de certitude (indépendance, règles boursières, certifications et audits, etc).

A l'issue d'une première phase de recherche de quatre mois, les chercheurs se sont réunis une deuxième fois à Lubumbashi du 2 au 5 Septembre 2014 afin d'identifier des obstacles à la recherche, des tendances entre les différents résultats de recherche et les premières conclusions. Suite à cet atelier, les chercheurs ont finalisé les questionnaires entre Septembre et Novembre, validé la structure de l'analyse commune et réparti les tâches de rédaction du rapport final.

Annexe 2 – Amendements légaux pour renforcer l’accessibilité de l’information

Parallèlement aux recherches sur l’accessibilité de l’information, l’ACIDH et le Centre Carter ont effectué une analyse des dispositions légales en matière d’accès à l’information dans le Code Minier et le Règlement Minier. Certaines des faiblesses identifiées dans le présent rapport recourent les constats effectués au courant de l’analyse légale : le régime légal ne prévoit pas en des obligations de transparence claires ce qui bloque en certains cas l’accès à l’information. Il en est notamment ainsi pour les aspects sociaux et environnementaux des projets. Par ailleurs, certaines autres obligations découlant désormais de la nouvelle Norme 2013 de l’Initiative de Transparence des Industries Extractives ne se retrouvent pas encore dans les lois internes et méritent des dispositions légales plus contraignantes, par exemple dans le domaine de la propriété réelle ou encore la publication des contrats et des recettes. Les propositions d’amendements légaux permettraient non seulement de lever des obstacles pratiques mais aussi d’assurer une meilleure harmonie entre le droit interne et les engagements internationaux du pays en matière de transparence du secteur.

Version adoptée par les Experts du Gouvernement (rapport 4)	Propositions d’ACIDH et le Centre Carter
<p>Article 1^{er}: Des définitions des termes</p> <p>Point 54 bis. Transparence : ensemble de règles ou mécanismes relatifs aux obligations de déclarations et/ou de publications, de la part de l’Etat et des acteurs de l’industrie minière, des revenus et paiements de tout genre, comprenant, notamment les revenus de transactions et de l’exploitation minières, la publication des contrats et la divulgation des bénéficiaires réels des actifs miniers, ainsi que l’utilisation des ressources provenant du secteur minier. Elle s’étend également au respect des obligations de procédures d’acquisition et d’aliénation des droits miniers.</p>	<p>Article 1^{er}: Des définitions des termes</p> <p>Point 54 bis. Transparence : ensemble de règles ou mécanismes relatifs aux obligations de déclarations et/ou de publications, de la part de l’Etat et des acteurs de l’industrie minière, des revenus et paiements de tout genre, comprenant, notamment les revenus de transactions et de l’exploitation minières, la publication des contrats, des informations sur les réserves et la production, les dépenses sociales ; la propriété réelle, la participation de l’Etat, les emplois créés, la contribution du projet à l’économie, au social et son impact aussi bien sur l’environnement que sur la santé et la divulgation des bénéficiaires réels des actifs miniers, ainsi que l’utilisation des ressources provenant du secteur minier. Elle s’étend également au respect des obligations de procédures d’acquisition et d’aliénation des droits miniers.</p>
<p>Article 9 : Il est inséré dans la même loi, à la section II du premier chapitre du titre Ier, un</p>	<p>Article 9 : Il est inséré dans la même loi, à la section II du premier chapitre du titre Ier, un</p>

<p>article 7 ter formulé de la manière suivante :</p> <p>« Articles 7ter : De la transparence, la traçabilité et la certification</p> <p>Des mesures légales ou réglementaires particulières sont édictées en application des normes nationales, régionales et internationales en matière de transparence dans l'industrie minière, de certification et de traçabilité des substances minérales, notamment la divulgation et la publication des contrats et des bénéficiaires réels des actifs miniers. »</p>	<p>article 7 ter formulé de la manière suivante :</p> <p>« Articles 7ter : De la transparence, la traçabilité et la certification</p> <p>Des mesures légales ou réglementaires particulières sont édictées en application des normes nationales, régionales et internationales en matière de transparence dans l'industrie minière, de certification et de traçabilité des substances minérales, notamment la divulgation et la publication des contrats, des rapports d'activités des entreprises, des EIE, des bénéficiaires réels des actifs miniers. »</p> <p>Ces mesures devront prévoir aussi des sanctions selon les cas pour le fait de n'avoir pas publié les documents ou informations ci-haut énoncés.</p>
<p>Article 44 : L'intitulé et les alinéas 1ers et, 2 (qui devient l'alinéa 3) de l'article 42 de la même loi, sont modifiés, et il est inséré un nouvel alinéa 2, formulés respectivement de la manière suivante :</p> <p>« Article 42 : De l'instruction environnementale et sociale</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article 15 du présent Code et des dispositions concernant chaque type des droits miniers et/ou de carrières, la Direction de Protection de l'Environnement Minier instruit l'EIE et le PGEP relatifs à la demande de droit minier d'exploitation ou de l'Autorisation d'Exploitation de Carrière Permanente, le PAR relatif à une demande d'Autorisation d'Exploitation de Carrière Temporaire, le dossier de la demande de transfert du droit minier ou de l'Autorisation d'Exploitation de Carrières Permanente (conformément à l'article 185), ainsi que le plan pour la contribution du projet au développement des communautés environnantes conformément aux dispositions du présent Code.</p> <p>Il publie une synthèse de l'EIE, du PGEP ou du PAR, le cas échéant, au site web du Ministère des Mines dans les meilleurs délais après</p>	<p>Article 44 : L'intitulé et les alinéas 1ers et, 2 (qui deviennent l'alinéa 3) de l'article 42 de la même loi, sont modifiés, et il est inséré un nouvel alinéa 2, formulés respectivement de la manière suivante :</p> <p>« Article 42 : De l'instruction environnementale et sociale</p> <p>Conformément aux dispositions de l'article 15 du présent Code et des dispositions concernant chaque type des droits miniers et/ou de carrières, la Direction de Protection de l'Environnement Minier instruit l'EIE et le PGEP relatifs à la demande de droit minier d'exploitation ou de l'Autorisation d'Exploitation de Carrière Permanente, le PAR relatif à une demande d'Autorisation d'Exploitation de Carrière Temporaire, le dossier de la demande de transfert du droit minier ou de l'Autorisation d'Exploitation de Carrières Permanente (conformément à l'article 185), ainsi que le plan pour la contribution du projet au développement des communautés environnantes conformément aux dispositions du présent Code.</p> <p>Il publie sous peine de sanctions disciplinaires à définir dans le règlement minier les EIE, les PGEP, les PAR, le PDD, le</p>

<p>réception. Le demandeur du droit minier ou de carrières concerné est tenu de publier cette synthèse sur son propre site web, au cas où il en a un. La Direction de Protection de l'Environnement Minier transmet, à la conclusion de l'instruction, son avis environnemental et social au Ministre et au Cadastre Minier dans le délai prescrit pour chaque type des droits miniers et/ou de carrières. Une copie de l'avis environnemental est communiquée au requérant. »</p>	<p>cas échéant et dans le Journal Officiel, sur le site web du Ministère des Mines dans les meilleurs délais après réception. Le demandeur du droit minier ou de carrières concerné est tenu de publier ces documents ou leurs synthèses sur son propre site web, au cas où il en a un ou dans les médias spécialisés. La Direction de Protection de l'Environnement Minier transmet, à la conclusion de l'instruction, son avis environnemental et social au Ministre et au Cadastre Minier dans le délai prescrit pour chaque type des droits miniers et/ou de carrières. Une copie de l'avis environnemental est communiquée au requérant. »</p>
<p>Article 158 : L'article 216 de la même loi est modifié de la manière suivante :</p> <p>« Article 216 : Des registres, rapports et publications</p> <p>Le titulaire des titres miniers ou de carrières et le détenteur d'un agrément au titre de comptoir, d'entité de traitement ont l'obligation de tenir les registres, d'élaborer et de déposer les rapports de leurs activités conformément au Règlement Minier.</p> <p>En outre, les titulaires des droits miniers ou de carrières d'exploitation ils sont tenus de publier à la fin de chaque mois, dans un formulaire ad hoc, les quantités produites, vendues ou exportées des substances minérales, leurs valeurs, les montants de divers impôts, droits, taxes et redevances payés au profit du Trésor public, aux entités territoriales décentralisées et aux organismes de l'Etat. »</p>	<p>Article 158 : L'article 216 de la même loi est modifié de la manière suivante :</p> <p>« Article 216 : Des registres, rapports et publications</p> <p>Le titulaire des titres miniers ou de carrières et le détenteur d'un agrément au titre de comptoir, d'entité de traitement ont l'obligation de tenir les registres, d'élaborer et de déposer les rapports annuels d'activités conformément au Règlement Minier. Ces rapports seront publiés sur le site web du Ministère des Mines. L'entreprise concerné est tenue de publier ces documents ou leurs synthèses sur son propre site web, au cas où il en a un ou dans les médias spécialisés.</p> <p>En outre, les titulaires des droits miniers ou de carrières d'exploitation sont tenus de publier à la fin de chaque mois, dans un formulaire ad hoc, les quantités produites, vendues ou exportées des substances minérales, leurs valeurs, les montants de divers impôts, droits, taxes et redevances payés au profit du Trésor public, aux entités territoriales décentralisées et aux organismes de l'Etat, les données sur les réserves, les données sur les emplois directs et indirects créés par le projet, les dépenses pour le développement social et l'atténuation des impacts environnementaux.</p>

	<p>Le manquement à cette obligation sera sanctionné par des peines qui seront déterminées dans le règlement minier. »</p>
<p>Article 217 : Il est inséré au chapitre III du titre XI de la même loi, un article 285sexies formulé de la manière suivante :</p> <p>Article 285 sexies : De l'obligation de contribuer au financement de projet de développement communautaire</p> <p>Nonobstant des dispositions des articles 212, 213, 214 et 242 alinéa 2 du présent code, le titulaire des droits miniers d'exploitation et de l'autorisation d'exploitation de carrières permanentes est tenu de contribuer, durant la durée de son projet, à la définition et à la réalisation des projets de développement socio-économiques et industriels des communautés locales affectées par les activités du projet sur base d'un cahier de charges pour l'amélioration des conditions de vie des dites communautés.</p>	<p>Article 217 : Il est inséré au chapitre III du titre XI de la même loi, un article 285sexies formulé de la manière suivante :</p> <p>Article 285 sexies : De l'obligation de contribuer au financement de projet de développement communautaire</p> <p>Nonobstant des dispositions des articles 212, 213, 214 et 242 alinéa 2 du présent code, le titulaire des droits miniers d'exploitation et de l'autorisation d'exploitation de carrières permanentes est tenu de contribuer, durant la durée de son projet, à la définition et à la réalisation des projets de développement socio-économiques et industriels des communautés locales affectées par les activités du projet sur base d'un cahier de charges pour l'amélioration des conditions de vie des dites communautés. Ce cahier de charges sera publié, le cas échéant et sous peine des sanctions fixées par le règlement minier, sur le site web du Ministère des Mines dans les meilleurs délais après sa signature.</p>
	<p>NOUVEL ARTICLE</p> <p>L'article 324 du Code Minier est reformulé comme suit :</p> <p>Les renseignements à caractère technique, géologique et minier fournis par le titulaire sont accessibles à tout le public, sauf ceux dont le titulaire peut démontrer qu'ils peuvent l'exposer à la concurrence déloyale qui peuvent être gardés confidentiels pour un délai de 10 ans maximum.</p>

Annexe 3 – Modèle de rapport annuel d'activités minières (version abrégée pour publication)

L'un des constats qui découle de cette recherche est que la publication d'un Rapport Annuel d'Activités pour chaque projet minier opérationnel en RDC sera l'un des moyens les plus simples et efficaces de répondre aux lacunes en transparence. Un tel Rapport Annuel d'Activités est déjà remis par les entreprises aux diverses entités étatiques, or la gamme d'informations couvertes par le canevas de l'arrêté ministériel y relatif (2006) est très étendue et couvre des matières dont les entreprises craignent la divulgation pour des raisons de compétition.

Par conséquent, nous proposons ici une sélection d'informations plus restreinte dont le caractère confidentiel ne devrait pas poser de défi majeur et qui devrait suffire à informer le public non seulement de l'identité du projet mais aussi des activités réalisées chaque année. Le canevas proposé permettrait aussi de capter les informations requises par la nouvelle Norme ITIE de 2013, ce qui faciliterait la collecte de données ITIE pour les prochains rapports.

1. Renseignements généraux

1.1 Identité de l'entreprise

- Raison social ou dénomination sociale
- Objet social
- Forme juridique de l'entreprise
- N°NRC et numéro d'identification nationale/ RCCM comme l'exige la loi OHODA
- Capital social
- Répartition du capital
- Propriété réelle et arbre d'actionariat (structure de la société)
- Siège social
- Siège (s) d'exploitation
- N° des comptes bancaires (en RDC et à l'étranger)
- Représentation (s)/ Adresse (Numéros de Téléphone, fax, Site web, e-mail, Boite postale...)
- Chiffre d'affaire du dernier exercice

[Indiquer tout changement intervenu au cours de l'année]

1.2 Membres des organes de gestion et de contrôle

- Membres du conseil d'Administration ou de gérance avec les références de leurs actes de nomination.

2. Données techniques

2.1 Droits et titres miniers ou de carrières

- Types de droits miniers ou de carrières, avec pour chaque titre :
 - Numéro de l'arrêté : ajouté la nature du contrat

- Numéro du titre
- Date d'octroi
- Période de validité
- Fin de validité
- Superficie du polygone
- Localisation
- Portée du titre
- Superficie totale couverte par tous les titres miniers ou de carrières

2.2 Données Géologiques

2.2.1. Niveau d'exécution de travaux de prospection et recherche et de laboratoire

- Types de gisement
- Résultats obtenues
- Teneurs obtenues
- Mode de calcul des teneurs
- Réserves probables, possibles, totales
- Mode de calcul des réserves
- Données hydro géographiques (nature de roche et sa perméabilité, dureté de l'eau, débit)

2.2.2. Autres renseignements

Concernant les mines en exploitation :

- Nombre total de gisements trouvés dans le domaine minier de l'Entreprise
- Dénomination de ces gisements
- Réserves initiales
 - Tonnage
 - Teneur géologique
 - Teneur moyenne d'exploitation
 - Cartes des teneurs
- Réserves exploitées
 - Tonnage (année par année)
 - Teneur moyenne
- Réserves non encore exploitées
 - Tonnage
 - Teneur
- Réserves marginales
 - Tonnage
 - Teneur moyenne

Concernant les gisements mis en veilleuse :

- Dénomination de ces gisements
- Localisation administrative (Territoire, Province, Coordonnées géographiques)
- Date de leur mise en veilleuse
- Raisons de leur mise en veilleuse
- Réserves
 - Certaines
 - Possibles

- Probables

2.3. Données relatives à l'exploitation des mines et carrières

2.3.1 Rapport technique annuel

- Etat récapitulatif des principaux renseignements statistiques fournis mensuellement
- Exposé accompagné d'un plan des travaux effectués : situation ; description, méthodes d'exploitation, rendement, consommation d'explosifs, énergie consommée, résultats obtenus et s'il y a lieu les restrictions ou suspensions d'activités ainsi que les motifs y ayant conduit.
- Analyse des moyens en personnel comprenant
 - Liste nominative des cadres de haute de direction et l'encadrement classé par emploi
 - Etat de la main d'œuvre classée par catégorie avec l'indication du nombre de journée écoulée ainsi que leurs caractéristiques

2.3.2. Déclaration d'ouverture ou de fermeture d'un centre de travaux d'exploitation

- L'emplacement des travaux prévus avec plan à l'appui, leur durée et leur date de démarrage
- Le programme envisagé et la nature des méthodes qui seront mises en œuvre
- Les moyens prévus tant en personnel qu'en matériel
- Le nom du préposé à la direction technique

2.3.3. Méthodes d'exploitation

- Description succincte
- Justification du choix

2.3.4. Organisation du chantier et rendement

- Nombre d'équipes tournantes par poste
- Nombre de postes par jour
- Nombre d'heures de travail par poste
- Type d'engins et leur affectation
- Effectifs par équipe
- Un registre journalier de la main-d'œuvre
- Un registre d'extraction, de stockage et d'expédition

2.3.5. Hygiène et Sécurité

- Types d'équipements individuels de sécurité
- Statistiques des accidents, incidents et leurs causes y compris les moyens de prévention
- Types de maladies professionnelles et les moyens mises en œuvre pour les prévenir
- Difficultés rencontrées et solutions préconisées

2.3.6 Production

- Centre d'extraction
- Nature du gisement
- Tableaux statistiques : données dans le registre sur la production

2.4. Données relatives aux impacts environnementaux et sociaux

2.4.1. Sol

Impacts environnementaux et sociaux

- Déforestation et décapage
- Modification du paysage par la destruction de la faune et de la flore
- Stockage de motte de terre
- Apparition des excavations et des têtes d'érosion
- Circulation des poussières et apparition des maladies respiratoires
- Bruit et vibration des engins miniers
- Perturbation du comportement des populations environnantes et des espèces propriétaires des habitats concernés

Mesures d'atténuation et de réhabilitation

- Revégétation des espaces ayant été déforestés
- Remblayage des excavations
- Obligation de port des masques anti poussière
- Insonorisation à la source des équipements
- Remise en état des habitats des espèces sauvages

2.4.2. Eau

Impacts environnementaux et sociaux

- Modification du paysage par la destruction de la faune et de la flore aquatique
- Pollution des cours d'eaux par les affluents liquides
- Apparition des maladies hydriques
- Perturbation du comportement des populations environnantes et des espèces aquatiques propriétaires de l'habitat concerné
- Eutrophisation (rétrécissement des lits) des rivières avoisinant les usines

Mesures d'atténuation et de réhabilitation

- Remise en état des espèces aquatiques
- Curage des rivières pour éviter l'eutrophisation
- Recyclage des eaux du processus ou traitement des eaux usées avant leurs rejets dans l'exutoire naturel
- Construction des usines émettant des rejets liquides loin des cours d'eaux

2.4.3. Air

Impacts environnementaux et sociaux

- Pollution atmosphérique due aux émissions des particules totales en suspension dans l'air (TPS) et des particules à diamètre $\leq 10 \mu$ (PM10)
- Circulation des poussières et apparition des maladies respiratoires
- Dégradation de la qualité de l'air par des toxiques tels les produits de combustions incomplètes et certains métaux lourds

Mesures d'atténuation et de réhabilitation

- Arrosage au préalable de toutes les routes empruntées par les engins miniers
- Obligation de port des masques anti poussière
- Mise en place d'une ceinture verte pouvant servir de filtre par la rétention des particules se trouvant dans l'air
- Equipement des usines en dispositif de récupération ou de captage des gaz et poussière émis dans l'atmosphère

3. Personnel

	Nationaux	Etrangers	Total
Cadres de direction			
Cadres			
Agents de maitrise			
Ouvriers			
Effectif total d'emplois directs			
Emplois indirects			
Effectif total d'emplois directs et indirects			

4. Etats financiers

[Copie des états financiers annuels à joindre en annexe au Rapport d'Activités]

5. Les perspectives d'avenir

Exploration minière

Type de minerais	Localisation	Résultats attendus

Exploitation minière

Type de minerais extrait	Localisation	Résultats attendus

6. Projets sociaux et infrastructures

Projets réalisés	Localisation	Budget dépensé

Projets planifiés au courant de l'année à venir	Localisation	Budget prévu

7. Investissements prioritaires

- Types
- Montant
- Modalités de financement envisagées
- Rentabilités prévisionnelles

Annexe 4 – Informations à publier sur le site internet du Ministère des Mines

Indicateurs de transparence	Observations sur le contenu du site du Ministère	Recommandations
Identité des entreprises (Indicateur 1)	Le site du Ministère de Mines n'a pas encore mis au point le répertoire des opérateurs miniers	Publier la liste actualisée des entreprises minières en indiquant leur dénomination, siège social, adresse, site web, RCCM, actionnariat, actionnaires, Droits miniers détenus, phase actuelle des opérations, date de constitution du projet minier.
Actionnaires directs et indirects (Indicateur 2)	Pas d'info sur les actionnaires ou la propriété réelle	Publier les données sur les actionnaires directs, indirects, propriétaire réel, leur siège social, adresse, site web, détails et Code de bourses, niveau de participation
Permis et droits miniers détenus par projet (Indicateur3)	Les arrêtes d'octroi des droits miniers sont classes par années et non par projets miniers	Publier les demandes (approuvées, rejetées, nombre et numéro du permis octroyés) par année, par substance minérale, par opérateur minier.
Contrats (Indicateur 4)	Progrès de regrouper les contrats par EPEs mais difficultés de retrouver les contrats par projet minier.	<ol style="list-style-type: none"> 1- Publier de façon séparée, par projet minier et par année, les contrats en vigueur ainsi que les contrats abrogées 2- Publier aussi les statuts des entreprises minières en JV en RDC ainsi que les avenants et les annexes (voir liste)
Réserves et ressources (Indicateur 5)	Description de la géologie générale de la RDC au lieu de fournir des données géologiques	Publier les données géologiques sur les réserves et ressources par entreprises minières, projet minier, gisement (réserve et ressource), année, région et substances minérales

Statistiques de production (indicateur 7)	Les données ne sont pas désagrégées par projets miniers ni par région mais seulement par substance alors que déjà au niveau de Division Provinciale de Katanga ces données sont assez désagrégées	Publier les statistiques de production par projets miniers, (région), par substance minérale, et par année
Montant investi (Indicateur 8)	Aucune données n'est disponible sur la hauteur de financement des projets miniers	Publier le montant d'investissement de façon rétrospective par affectation, par projet minier, par phase et par année
Impôts, taxes et autres flux (indicateur 10)	Le ministère de Mines publie déjà de façon agrégée les recettes encadrées par le Ministère de Mines et le Ministère de finance publie les statistiques financières agrégées par secteur (Mines, Hydrocarbures et Bois). Dans le cadre de l'ITIE on retrouve des données désagrégées mais elles sont datées.	Publier trimestriellement et pour le secteur industriel toutes les recettes encadrées par le Ministère de Mines en les désagrégant par projet minier, par substances, par années.
Engagements sociaux (PDD, Budget d'investissement social) (Indicateur 11 et 12)	Contrairement au secteur forestier, aucune information sur le site du Ministère Mines	Publier le plan de développement durable des entreprises, le budget social prévu par projet minier.
Projets sociaux réalisés (Indicateurs 12)	Aucune information sur le site du Ministère de Mines	Publier les réalisations sociales des entreprises ou leur cout par projet minier et par année
Impacts sociaux et environnementaux (Indicateur 13)	Pas de données	Publier l'EIE - PGEP (et annexes) par projet minier
Emploi crée (Indicateur 15)	Pas de données	Publier les statistiques du personnel (national et étranger) par projets miniers, région, type et par année.

Annexe 5 – Scores détaillés par entreprise

Ashanti Goldfields Kilo

<p>Identité de l'Entreprise: Les informations sur l'identité d'AGK sont publiées sur le site du Cadastre Minier, et dans les statuts et les contrats disponibles sur le site du Ministère de Mines.</p>	Exhaustivité	6
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Actionnaires: Toutes les informations sur la structure d'actionariat d'AGK sont disponibles dans les rapports annuels, statuts et contrats publiés sur les sites internet d'Anglogold Ashanti (AGA), le site du Ministère de Mines et en bourse. Pour comprendre toute la structure de l'actionariat, il faut consulter des documents en anglais.</p>	Exhaustivité	6
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Permis: Le site du Cadastre Minier (Flexicadastre) renseigne sur les permis de AGK. Les informations sur le transfert entre titulaires successifs sont disponibles dans le contrat publié sur le site du Ministère de Mines ainsi que le rapport d'audit juridique de relations contractuelles entre partenaires produit en 2006 avant la revisitation des contrats miniers. Les Permis détenus par SOKIMO étaient des permis d'exploitation avant leur transfert successif à AUXELTRA BETON en 1982, à Mindev en 1985, à KIMIN en 1991 qui devint AGK en 1997.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Contrats: Quelques contrats et annexes sont disponibles sur le site du ministère de Mines. L'annexe 5 au contrat de JV de 2010 n'est pas publiée. Il n'est pas possible également de disposer de tous les contrats passés au moment du transfert entre titulaires successifs.</p>	Exhaustivité	3
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Réserves / ressources: Les informations publiées sur le site de AGA Ltd ne concernent que les ressources (2,06 millions d'onces d'or contenu). Ces données sont produites conformément à la norme SAMREC. Publiées en anglais, ces données ne portent pas sur l'estimation de réserves et ne sont pas désagrégées par gisement non plus.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Phase et calendrier d'activités: Le projet AGK était supposé être en production depuis le 3^e Trimestre 2013 mais en mai 2013 les travaux de construction de la mine furent suspendus par AGA Ltd. La vie de la mine est de 10 ans avec une production maximale estimée à 105 000 Oz sans une précision de date ni d'année. Ces informations sont publiées en anglais dans des rapports annuels postés sur le site d'AGA Ltd.</p>	Exhaustivité	5
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Production: Le projet AGK est en exploration, mais il est actuellement en suspension.</p>	Exhaustivité	
	Accessibilité	
	Fiabilité	

<p>Montant investi: Les informations sur le montant investi et le calendrier d'investissement sont accessibles dans l'EIE et les rapports annuels publiés sur les sites web de SRK Consulting et d'AGA Ltd. Sur \$ 345 millions prévus, seuls \$ 77 M ont été investi jusqu'en décembre 2012. Cependant, il n'est pas possible de savoir le montant précis investi par phase d'opérations.</p>	Exhaustivité	2
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Bilan: Aucune information n'est disponible sur le bilan (profit ou perte) d'AGK.</p>	Exhaustivité	0
	Accessibilité	0
	Fiabilité	0
<p>Impôts: Les impôts payés par AGK sont publiés dans le rapport ITIE RDC 2011 et le projet de rapport ITIE 2012.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Engagements sociaux: Les informations sur les engagements sociaux d'AGK sont publiées dans l'EIE et le PDD. Il n'existe pas un calendrier de contribution au développement local. Mais AGK s'est engagé à dépenser \$5 million à raison de \$1 million par an pour financer le programme de PDD.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Réalisations sociales: Les réalisations sociales d'AGK sont disponibles dans les rapports annuels et l'EIE publiés sur le site de SRK Consulting. Selon les mêmes sources, le montant investi dans les réalisations sociales de 2009 – 2013 est estimé à 8 633 000 USD.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Gestion des impacts sociaux: Selon l'EIE 15 villages en plus de la cité de Mongbwalu seront affectés par le projet AGK, mais leur nom n'est pas connu. Les informations sur les séances de consultation organisées par AGK sont disponibles dans l'EIE et aucune communauté n'a été délocalisée. AGK a mis en place un Forum de Développement pour identifier des projets prioritaires de développement avec un comité ad hoc pour l'indemnisation des biens détruits.</p>	Exhaustivité	5
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Impacts environnementaux: AGK a produit et publié l'EIE et le PGEP en français. Les informations sur les impacts environnementaux, les mesures d'atténuation et de réhabilitation y sont publiées à l'exception du budget et plan de financement de ce programme. Seul le budget de plan de clôture et de provisionnement financier est disponible.</p>	Exhaustivité	5
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Emploi: On ne peut pas accéder à l'information sur le barème salarial, les politiques en matière d'emploi et le nombre de journaliers. Seul le communiqué de presse sur l'état d'avancement du projet de Mongbwalu publié à Kinshasa par AGK Sarl en mai 2013 présente le nombre total de travailleurs estimé à plus de 1000 sans aucune désagrégation en nationaux ou étrangers.</p>	Exhaustivité	1
	Accessibilité	1
	Fiabilité	0
SCORE MOYEN (/10)		6.6

Boss Mining

<p>Identité de l'Entreprise: Les détails sur Boss Mining sont disponibles dans les rapports publiés sur le site de ENRC qui n'est plus listé en bourse depuis 2012. Au niveau local, il existe des renseignements utiles dans les rapports trimestriels ou annuels de Boss Mining, mais pour y accéder il faut avoir de bonnes relations avec les agents de la Division de Mines de Kakanda. Quant aux statuts de Boss Mining, ils ne sont pas disponibles.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Actionnaires: Les informations sur la structure d'actionariat de Boss Mining ne sont plus disponibles sur la bourse de Londres d'où ENRC est délisté. Cependant, quelques renseignements peuvent être trouvés dans des anciens rapports sur le site d'ENRC. Cette entreprise détient à travers de sa filiale ENRC Africa Holdings Ltd ayant remplacé CAMEC 70% de parts sociales dans Boss aux côtés de Gécamines à qui reviendraient 30%. Mais à défaut de disposer de statuts en vigueur de Boss Mining, il est difficile de confirmer la structure actuelle.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Permis: Flexicadastre et les contrats de Boss Mining SPRL qui sont en français et accessibles sur le site du Ministère des Mines renseignent sur les permis cédés par Gécamines en 2008 à Boss Mining.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Contrats: Boss Mining est né suite à la JV avec Gécamines en 2009. Certains contrats de Boss Mining sont publiés sur le site du ministère de mines. Cependant, les textes suivants ne sont pas publiés :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le document qui reconnaît que CAMEC a été remplacé par ENRC 2. Accord d'Associés CAMEC-GCM par rapport à Boss Mining de 2008 3. Accord d'Associés Tremalt-GCM par rapport à Savannah Mining de 2008 4. Accord d'Associés Tremalt-CAMEC-GCM par rapport à Mukondo Mining 2008 	Exhaustivité	3
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Réserves / ressources: Les informations sont publiées en anglais dans le rapport annuel publié sur le site de ENRC Ltd et en bourse de Londres. Certifiées JORC, les réserves et ressources de Boss sont désagrégées par gisement.</p>	Exhaustivité	6
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Phase et calendrier d'activités: Boss Mining est en phase de production. Mais il n'existe pas d'information sur la date de la première production, ni le calendrier d'activité. Dans le rapport trimestriel 2013 obtenu sur demande auprès du bureau de Mines de Kakanda on peut trouver des renseignements sur la production.</p>	Exhaustivité	2
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Production: Les données relatives à la production de Boss Mining sont</p>	Exhaustivité	4

disponibles sur demande auprès de la division de Mines de Katanga ou du bureau de Mines de Kakanda. On peut aussi trouver des données en consultant les statistiques de la Division de Mines du Katanga publiées sur www.congomines.org . Il n'existerait que le chiffre global de la production.	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
Montant investi: Il a été difficile d'accéder aux informations sur les investissements dans Boss Mining puisque certains anciens actionnaires ont été rachetés (CAMEC) et le nouvel actionnaire n'est plus listé. L'information est partielle et disparate.	Exhaustivité	2
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
Bilan: Aucune donnée n'est disponible sur le bilan (profit et perte) de Boss Mining SPRL, même dans des rapports déposés au Division des Mines où normalement cette info devrait se trouver.	Exhaustivité	0
	Accessibilité	0
	Fiabilité	0
Impôts: Le paiement des impôts payés par Boss Mining SPRL est disponible dans le rapport ITIE RDC 2011. Les informations sur les impôts payés (chiffre global) en 2012 sont publiées dans le rapport de cadrage pour l'ITIE RDC 2012.	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
Engagements sociaux: Aucune information n'est disponible sur les engagements sociaux, le budget ou le calendrier de contribution au développement local élaboré par Boss Mining.	Exhaustivité	0
	Accessibilité	0
	Fiabilité	0
Réalisations sociales: Quelques réalisations sociales de Boss Mining sont disponibles dans le rapport trimestriel destiné au Division des Mines. Pour y accéder il faut avoir de connaissance ou formuler une demande au bureau des Mines. Il n'existe pas d'information sur le budget ou le montant investi par projet social réalisé.	Exhaustivité	2
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
Gestion des impacts sociaux: Nous n'avons pas eu accès aux données sur la gestion des impacts sociaux.	Exhaustivité	0
	Accessibilité	0
	Fiabilité	0
Impacts environnementaux: Les impacts potentiels et mesures d'atténuation sont publiés dans le rapport trimestriel difficilement accessible auprès du Bureau des Mines. Le budget pour financer les mesures d'atténuation et de réhabilitation échelonnées n'est pas disponible.	Exhaustivité	2
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
Emploi: On ne peut pas accéder à l'information sur le barème salarial ni la politique de Boss Mining en matière d'embauche. Cependant, les informations sur le nombre de travailleurs et pourcentage de congolais et étrangers engagés sont disponibles sur demande auprès de l'ONEM.	Exhaustivité	3
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
SCORE MOYEN (/10)		4.7

Frontier

<p>Identité de l'Entreprise: Les détails sur Frontier SPRL sont disponibles dans les contrats et arrêté d'octroi de droits miniers publiés sur le site du ministère de Mines. Les statuts disponibles sont cependant ceux de Sodifor et non de Frontier qui est à présent le titulaire du site.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Actionnaires: Les informations sur la structure d'actionariat de Frontier SPRL ne sont pas disponibles. Mais les sources suivantes contiennent de renseignements utiles à exploiter : les conventions signées entre Les investisseurs et la RDC, les actes de création de SODIFOR, les décisions de la CERDI à paris chargé de trancher le litige entre la RDC et le groupe FQM avant le règlement à l'amiable, la décision ministérielle qui a donné la licence à ENRC. La plupart de ces documents sont publiés par le ministère de Mines, mais les autres à caractère international par les sites de ONG et/ou les médias.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Permis: Flexicadastre et la liste de PE valides au 31 décembre 2012 renseignent sur le Permis détenu par Frontier Sprl. D'autres informations sont contenues dans les contrats de Sodifor qui sont en français et accessibles sur le site du Ministère de Mines. Le permis avait été octroyé pour la première fois à Frontier en 2002, et puis transféré à Sodifor en 2010 ; et enfin l'Etat l'a récupéré pour le retourner à Frontier en 2012.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Contrats: Frontier Sprl a commencé avec le contrat initial conclu entre FQM et la partie congolaise en 2002 qui n'est pas disponible. Seules les décisions de la CERDI au moment du litige entre les deux parties permettent de comprendre certaines clauses de cet accord. Les documents existants et disponibles sur le projet sont plutôt l'accord signé avec Fortune en 2010 et la transaction et annexes signées en 2011 avec le groupe ENRC. Les accords ou contrats suivants ne sont pas accessibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat de cession par First Quantum de 5% des parts sociaux a l'état Congolais - Annexes A et B du Convention de JV Sodifor de 2012. - Acte de paiement en 2012 par le Gouvernement Congolais de \$80m a Sodifor pour récupérer le titre Frontier. - Acte de transfert du permis à Frontier en 2012 pour \$101.5 millions. 	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Réserves / ressources: Les informations sont publiées en anglais dans le rapport annuel publié sur le site de ENRC Ltd et en bourse à Londres. Frontier ne semble avoir qu'un seul gisement (Kijijiba).</p>	Exhaustivité	6
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Phase et calendrier d'activités: Frontier est à nouveau en phase de</p>	Exhaustivité	5

production depuis janvier 2013. Les informations sur le calendrier d'activités sont disponibles sur le site de ENRC mais seulement en anglais.	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
Production: Les données relatives à la production de Frontier SPRL sont sur le site congomines et le site de ENRC mais en anglais.	Exhaustivité	5
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
Montant investi: Chiffre sur l'investissement total donné dans le rapport annuel d'ENRC 2012. Pas d'info trouvée sur le calendrier.	Exhaustivité	2
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
Bilan: Pas d'information trouvée.	Exhaustivité	0
	Accessibilité	0
	Fiabilité	0
Impôts: Le paiement des impôts payés par Frontier SPRL en 2011 n'existe pas car Frontier n'était pas opérationnel. Les impôts payés en 2012 sont publiés dans des documents de l'ITIE.	Exhaustivité	2
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
Engagements sociaux: Aucune information n'est disponible sur les engagements sociaux, le budget ou le calendrier de contribution au développement local élaboré par Frontier.	Exhaustivité	1
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
Réalisations sociales: Quelques informations sur les réalisations sociales de Frontier sont fournies dans une lettre de démenti de l'entreprise adressée aux ONG ACIDH et IHRDA, ainsi que sur le site d'ENRC.	Exhaustivité	3
	Accessibilité	1
	Fiabilité	0
Gestion des impacts sociaux: Les informations sur les impacts sociaux sont publiés dans de rapports des ONGs locales. Nous n'avons pas trouvé d'EIE et n'avons pas pu confirmer que celle-ci existe. Ces sources ne sont pas fiables.	Exhaustivité	4
	Accessibilité	1
	Fiabilité	0
Impacts environnementaux: Une EIE capable de renseigner sur les impacts et mesures d'atténuation de Frontier SPRL n'est pas disponible.	Exhaustivité	0
	Accessibilité	0
	Fiabilité	0
Emploi: On ne peut pas accéder à l'information sur le barème salarial ou le pourcentage des nationaux ou étrangers embauchés. Mais des détails sur la politique de Frontier en matière d'emploi sont publiés sur le site de ENRC. Cependant, les informations sur le nombre de travailleurs sont disponibles sur demande auprès de l'ONEM.	Exhaustivité	4
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
SCORE MOYEN (/10)		5.2

Kamoa Copper Project

<p>Identité de l'Entreprise: La société a récemment changé sa raison sociale de African Minerals (Barbados) à Kamoa Copper Project, selon une correspondance avec la société et confirmé par les documents trouvés sur la bourse canadienne. Les statuts n'ont pas été trouvés.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Actionnaires: Le rapport annuel en français de Ivanhoe Mines publié sur SEDAR fournit toutes les informations relatives à la structure actionnariale par rapport à sa filiale Kamoa Copper Project.</p>	Exhaustivité	6
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Permis: Ces informations sont trouvable sur le site du Cadastre Minier (Flexicadastre). Néanmoins cette source indique que les permis sont détenus par 'African Minerals Barbados', alors que la société a déjà changé de nom.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	0
<p>Contrats: Cet indicateur n'est pas pertinent, car le projet n'a pas de contrat avec une entreprise étatique ni avec l'Etat. Elle détient juste les permis minier octroyés par arrêté ministériel.</p>	Exhaustivité	
	Accessibilité	
	Fiabilité	
<p>Réserves / ressources: Les chiffres sur les ressources sont disponibles facilement sur le site web Ivanhoe Mines en anglais, elles sont confirmées par des documents en français sur SEDAR, notamment son 'annual information form'. Les réserves n'ont pas encore été étudiées par la société.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Phase et calendrier d'activités: On a trouvé certaines informations en anglais sur l'évolution du projet sur le site de Ivanhoe, notamment dans un 'Technical Report'. Peut être parce que le projet est dans une phase initiale, il n'existe pas beaucoup d'informations sur la durée de vie de la mine.</p>	Exhaustivité	3
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Production: Pas pertinent. Le projet n'est pas encore en production.</p>	Exhaustivité	
	Accessibilité	
	Fiabilité	
<p>Montant investi: Les couts des projets sont estimés dans le « Technical Report » du projet, qui est en anglais. Les détails sur la taille et les modalités du financement par l'investisseur sont inconnus.</p>	Exhaustivité	2
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Bilan: Aucune information trouvée.</p>	Exhaustivité	0
	Accessibilité	0
	Fiabilité	0
<p>Impôts: Les informations sur les taxes payées en 2011 sont disponibles dans le rapport ITIE, qui est une source fiable basée sur des chiffres</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3

auditées. Celles pour 2012 ne se trouvaient que dans le projet de rapport ITIE 2012, moins fiable et peu accessible au grand public au moment de nos recherches.	Fiabilité	1
Engagements sociaux: Aucune information trouvée.	Exhaustivité	0
	Accessibilité	0
	Fiabilité	0
Réalisations sociales: Une liste des projets sociaux se trouve dans un document d'information distribué au niveau local dans le cadre de l'élaboration de l'EIE. Il n'a pas un caractère juridique et n'est pas en ligne. Il ne contient pas d'informations sur les budgets ou les bénéficiaires.	Exhaustivité	2
	Accessibilité	3
	Fiabilité	0
Gestion des impacts sociaux: Les villages affectés et certaines modalités sur la délocalisation et les plaintes sont expliqués dans un document d'information distribué à Kolwezi et Kamoia. Ce document n'a pas un caractère juridique et il est seulement disponible au niveau le plus local.	Exhaustivité	3
	Accessibilité	2
	Fiabilité	0
Impacts environnementaux: La synthèse du PGEP a été obtenue auprès du chef de Luilu. Le PGEP est une source officielle qui résume les impacts environnementaux prévus.	Exhaustivité	4
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
Emploi: Des chiffres sur l'emploi, y compris les effectifs congolais et expatriés, ont été obtenus facilement auprès des services de l'ONEM à Lubumbashi.	Exhaustivité	6
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
SCORE MOYEN (/10)		5.7

<p>Identité de l'Entreprise: On a identifié le numéro NRC et le siège social de KCC sans difficulté à partir de la Convention KCC. On a en plus accédé à des statuts de 2005 aux Tribunal de Commerce de Kolwezi, mais ils datent de 2005 donc ils sont dépassés, et ils étaient seulement disponibles moyennant paiement.</p>	Exhaustivité	6
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Actionnaires: On a identifié les actionnaires directs à partir des documents trouvés au Tricom de Kolwezi, et dans les documents déposés par Katanga Mining en bourse de Toronto. On a vérifié que Glencore détient 75.3% de Katanga Mining. On sait que Fleurette Group a aussi une participation mais on ne sait pas quel pourcentage.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Permis: On accède facilement aux informations sur les permis détenus actuellement à travers le site de Flexicadastre. Cependant, l'historique des permis, y compris leur date de transformation de PR en PE n'a pas été trouvé.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Contrats: On peut accéder aux conventions minières de 2004 et 2009 sur le site web du Ministère des Mines. Néanmoins les nombreuses annexes à la dernière convention ne sont pas publiées.</p>	Exhaustivité	2
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Réserves / ressources: Les chiffres certifiés sur les réserves et ressources sont disponibles dans les rapports en bourse de Katanga Mining et Glencore. Malheureusement ces informations ne sont publiées qu'en anglais.</p>	Exhaustivité	6
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Phase et calendrier d'activités: La durée de vie de la mine (23 ans) et sa production maximale qui sera atteint en 2015, sont confirmées dans des rapports techniques publiés sur la bourse de Toronto. Ces rapports sont seulement en anglais.</p>	Exhaustivité	6
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Production: Les chiffres de production de KCC sont disponibles et à la Division des Mines de Lubumbashi sur demande, et dans les rapports de Glencore (qui sont en anglais). On a identifié que la destination d'une partie des minerais est l'usine de Mopani en Zambie qui appartient à Glencore.</p>	Exhaustivité	6
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Montant investi: On a trouvé certaines informations sur les prêts de Glencore à KCC dans les états financiers et autres documents du dossier au Tricom de Kolwezi. Il y a en plus certaines projections sur le cout du projet dans les rapports techniques en anglais publiés sur la bourse canadienne.</p>	Exhaustivité	5
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Bilan: KCC a apparemment fait des pertes de \$383.068.223 en 2012, selon les états financiers que nous avons trouvés – avec beaucoup de difficultés, au Tricom de Kolwezi.</p>	Exhaustivité	6
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Impôts: Les informations sur les impôts payés en 2011 par KCC se</p>	Exhaustivité	4

trouvent facilement dans les rapports ITIE. Un montant global a été trouvé dans un document de cadrage pour la préparation du rapport ITIE 2012.	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
Engagements sociaux: On n'a pas trouvé un document qui résume des engagements pris par KCC envers la communauté. Dans le rapport technique produit par Katanga Mining, il prévoit des couts de \$10m par an sur le social et environnemental jusqu'à 2030, jusqu'un total de \$187.5m, mais ceci constitue une projection plutôt qu'un engagement.	Exhaustivité	1
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
Réalizations sociales: On a trouvé une liste des réalisations sociales assez détaillée sur le site web de Katanga Mining (en anglais) et dans un dépliant sur la société qui a été distribué à une conférence de l'industrie minier a Kinshasa. On n'a pas trouvé des informations sur le montant dépensé dans ce cadre.	Exhaustivité	4
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
Gestion des impacts sociaux: Dans un communiqué de Glencore, qui répond à certaines accusations portées par des ONG Suisses, on décrit – en anglais – des mécanismes à travers lesquelles les communautés peuvent soulever des plaintes.	Exhaustivité	2
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
Impacts environnementaux: L'EIE de KCC a été approuvée en 2011 mais n'est pas disponible au public. Certains impacts environnementaux et mesures d'atténuation sont décrits en anglais dans un rapport technique de Katanga Mining, mais très brièvement.	Exhaustivité	3
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
Emploi: Les chiffres d'emploi, désagrégés entre expatriés et congolais, sont disponibles au bureau de l'ONEM à Lubumbashi. Katanga Mining dans l'un de ses rapports en bourse donne certaines informations sur la sécurité au travail chez KCC. Les informations sur les salaires ou le nombre de journaliers n'ont pas été trouvés.	Exhaustivité	4
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
SCORE MOYEN (/10)		6.5

Kibali Goldmines

<p>Identité de l'Entreprise: La plupart des sources d'informations proviennent de l'internet sur le site du ministère des mines de la RDC. Elles sont accessibles sans paiement.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Actionnaires: Les informations sur la structure d'actionariat de Kibali Goldmines sont disponibles dans le contrat d'association du 10 mars 2009 et le contrat révisé du 15 octobre 2009 publiés sur le site du ministère des mines et les rapports annuels sur le site de Randgold Resources et d'Anglo Gold Ashanti. AGA Ltd est listé en bourse de Johannesburg Stock Exchange, New York Stock Exchange, Ghana Stock Exchange et Australia Securities Exchange ; tandis que Randgold Resources sur Nasdaq (GOLD) et Londres (LES : RRS).</p>	Exhaustivité	6
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Permis: Flexicadastre renseigne sur les permis cédés par SOKIMO à Kibali Goldmines. Les informations sur le transfert entre titulaires successifs sont disponibles dans les contrats publiés sur le site du Ministère de Mines. Les permis détenus par SOKIMO étaient déjà des PE avant leur transfert successif à Moto Goldmines en 2006, Borgakim en 2008 et enfin Kibali Goldmines en 2009.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Contrats: Au total il y a plus de 30 documents contractuels (contrats, avenants, annexes) régissent le projet Kibali. Quelques contrats et annexes sont disponibles sur le site du Ministère de Mines. Cependant la plupart des annexes au contrat original de 2009 ne sont pas publiées. Il s'agit notamment des annexes relatives aux transactions passées entre MOTO GOLD – OKIMO – RANDGOLD et AGA. Il n'est donc pas possible de disposer de tous les contrats passés au moment de transfert entre titulaires successifs.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Réserves / ressources: Les informations sur les ressources et réserves de Kibali sont disponibles sur le site internet de AGA Ltd dans le document : « AGA, MINERAL RESOURCE AND ORE RESERVE REPORT 2013 ». Publiées en anglais, ces infos ne sont pas désagrégées par gisement, ce qui rend difficile d'en apprécier la potentialité sur une base géographique.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Phase et calendrier d'activités: Kibali est en exploitation depuis le 24 septembre 2013. La production maximale est fixée en 2015. La vie de la mine est de 18 ans avec une production maximale estimée à 550 000 Oz. Ces informations sont publiées en anglais dans des rapports annuels postés sur le site d'AGA Ltd et de Randgold Resources Ltd.</p>	Exhaustivité	6
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Production: Les informations sur la production de Kibali sont publiées en anglais sur le site de Randgold Resources et AGA Ltd, mais sans information sur la destination de son exportation. Quelques données</p>	Exhaustivité	3
	Accessibilité	1

sur les statistiques de production ont été disponibles auprès d'un agent de Division de Mines de Watsa moyennant paiement. La population revendique très fortement la rétrocession de la redevance minière sans savoir le montant dû par Kibali.	Fiabilité	1
Montant investi: Les informations sur le montant investi et le calendrier d'investissement sont accessibles dans les rapports annuels publiés sur les sites AGA et de Randgold Resources Ltd. En 2012, \$811 212 000 ont été investis et en 2013, \$1 227 606 000. Ces montants sont essentiellement constitués des prêts d'actionnaires accordés soit à Kibali Jersey ou à Kibali Goldmines.	Exhaustivité	4
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
Bilan: Les informations relatives au profit et pertes publiées sur le site de Randgold Resources et AGA Ltd ne renseignent pas suffisamment sur le bilan de l'Entreprise basé en RDC. Il serait indiqué de lire le PV des états financiers déposés auprès du Greffe de TRICOM mais Kibali n'a aucun dossier ouvert auprès du TGI de Isiro.	Exhaustivité	4
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
Impôts: Les impôts payés par Kibali Goldmines sont publiés dans le rapport ITIE RDC 2011 et le rapport ITIE 2012. Il n'existe pas de détails sur les paiements effectués en 2013.	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
Engagements sociaux: Quelques informations sur les engagements sociaux de Kibali Goldmines sont publiées dans les rapports annuels sur les sites de Randgold et AGA Ltd. Nous n'avons pas eu accès à un calendrier de contribution au développement local ni un PDD publié.	Exhaustivité	2
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
Réalisations sociales: Les réalisations sociales de Kibali Goldmines sont publiées dans les rapports annuels sur le site de Randgold resources. Selon cette source, Kibali a investi \$6,904 M de 2010 à 2013 dans les actions sociales mais sans détails sur le nombre ou type de bénéficiaires. Ces documents sont en anglais.	Exhaustivité	5
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
Gestion des impacts sociaux: Des rapports annuels de Randgold présentent quelques impacts sociaux du projet. Au total, 64 565 habitants sont directement affectés par les activités de Kibali. Celui-ci a mis en place un Forum des délégués communautaires qui sert d'organe de communication à travers ses réunions mensuelles. Ces documents sont en anglais.	Exhaustivité	3
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
Impacts environnementaux: Kibali n'a produit qu'une Etude d'impact social (SIA) en anglais sans divulgation au niveau local et apparemment sans détails sur les aspects environnementaux. Et les informations sur le PGEP, les impacts environnementaux, les mesures d'atténuation et de réhabilitation, le budget et plan de financement de ce programme ne sont pas disponibles.	Exhaustivité	0
	Accessibilité	0
	Fiabilité	0

<p>Emploi: On ne peut pas accéder à l'information sur le barème salarial ni sur les politiques en matière d'emploi ou le nombre de journaliers. Cependant les données sur le nombre d'emplois désagrégés en nationaux et étrangers se trouvent dans les rapports annuels en bourse de Randgold Resources.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
SCORE MOYEN (/10)		5.9

La Minière de Zani-Kodo (MIZAKO)

<p>Identité de l'Entreprise: Le nom de titulaire est confirmé sur Flexicadastre et dans le Rapport Annuel de l'actionnaire Mwana Africa (bourse). Les statuts ne sont pas disponibles. Mizako existe seulement depuis 2014 – avant le site était opéré par Mwana Africa Congo Gold. Le NRC n'était pas trouvé.</p>	Exhaustivité	3
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Actionnaires: La plupart des informations sur Mizako sont disponibles sur le site de Mwana Africa qui est listé sur la bourse de Londres. L'accessibilité est difficile à cause de la langue utilisée qui n'est pas officielle en RDC.</p>	Exhaustivité	5
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Permis: Les informations sur les permis détenus par Mizako sont disponibles sur Flexicadastre. La situation historique s'explique dans le Contrat d'Amodiation entre l'OKIMO et Mwana Africa Holdings de 2004 publié sur le site du Ministère de Mines.</p>	Exhaustivité	6
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Contrats: Le projet Zani Kodo était régi par le Contrat d'Amodiation entre l'OKIMO et Mwana Africa Holdings de 2004 publié sur le site du Ministère de Mines. Depuis fin 2012, SOKIMO serait entré en JV avec Mwana Africa. Cette association devrait être signalée par un nouveau contrat de JV mais ce dernier n'est pas disponible.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Réserves / ressources: Les informations sur les réserves et ressources sont disponibles dans le Rapport annuel d'exploration 2012 du Projet minier publié sur le site de Mwana Africa Ltd ainsi que le Rapport environnemental du Projet Zani-Kodo de novembre 2012 que nous avons obtenu à travers des sources informelles. Les données sont auditées et désagrégées par gisement.</p>	Exhaustivité	5
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Phase et calendrier d'activités: Le Rapport annuel d'exploration et le Rapport environnemental du Projet Zani-Kodo de 2012 renseignent sur la phase d'activités. Ces documents ont été obtenus à travers des sources informelles. Mizako est en phase de recherche et exploration. Mais aucun des documents susmentionnés ne renseignent véritablement sur le calendrier et la date de production, ni la quantité de production attendue. La durée de vie de la mine est de 15 ans avec une production estimée à 400 000 onces/an pour les 7 premières années et 300 000 Onces pour les 8 dernières années.</p>	Exhaustivité	5
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Production: Mizako est encore en exploration.</p>	Exhaustivité	
	Accessibilité	
	Fiabilité	
<p>Montant investi: Les informations sur le montant investi ne sont disponibles, sauf une brève indication dans le Rapport annuel</p>	Exhaustivité	2
	Accessibilité	1

d'exploration 2012. Ces informations sont incomplètes.	Fiabilité	1
Bilan: Les informations relatives au profit et pertes sont publiées dans le rapport annuel de Mwana Africa Ltd. Selon cette source, en 2013, la société a réalisé une <u>perte</u> de \$11.5 M. Toutefois, ceci ne concerne pas les pertes de la société congolaise.	Exhaustivité	2
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
Impôts: Les impôts payés par Mizako sont publiés dans le rapport ITIE RDC 2011 et le projet de rapport ITIE 2012. Il n'existe pas de détails sur les paiements effectués en 2013.	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
Engagements sociaux: Pas d'information disponible	Exhaustivité	0
	Accessibilité	0
	Fiabilité	0
Réalisations sociales: Le Rapport annuel d'exploration de 2011 renseigne sur quelques réalisations de Mizako (ex Mwana Africa Congo Gold). Il n'y a pas de détails sur le budget ni sur les bénéficiaires des actions réalisées. L'accessibilité au document a été facilitée grâce aux contacts personnels avec certains agents de la Division des Mines.	Exhaustivité	3
	Accessibilité	0
	Fiabilité	1
Gestion des impacts sociaux: Le Rapport environnemental du Projet Zani-Kodo de Mwana Africa Congo Gold de novembre 2012 situe le village le plus proche du site de Mwana Africa à 500 mètres. A défaut de l'EIE, il est difficile d'accéder aux informations sur les autres impacts sociaux.	Exhaustivité	2
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
Impacts environnementaux: La principale source d'accès à l'information reste le Rapport environnemental du Projet Zani-Kodo de novembre 2012 qui ne concerne que la phase d'exploration où les impacts sont assez négligeables. Le budget et le plan de financement du programme des mesures d'atténuation existent, mais sans prendre en compte tous les impacts, notamment les impacts sur les eaux de surface, les éboulements et les glissements de terrain dus à l'érosion.	Exhaustivité	6
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
Emploi: Le Rapport environnemental du Projet Zani-Kodo de novembre 2012 et les Rapports annuels d'activités (2011, 2012) fournissent des informations sur les emplois. Il n'existe pas de détails sur les types de contrat de travail, la politique de la société en matière de conditions de travail et de la sécurité sociale, ainsi que le barème salarial. Il y a une différence entre le nombre d'employés du Rapport Annuel d'Exploration de 2012, et celui du Rapport environnemental, 2012 : 33 contre 2012 : 49	Exhaustivité	3
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
SCORE MOYEN (/10)		5.4

La Sino-Congolaise des Mines (Sicomines)

<p>Identité de l'Entreprise: Les détails sur Sicomines sont accessibles sur Flexicadastre, l'acte constitutif et les statuts de 2007 au Greffe du Tribunal de Commerce de Lubumbashi (moyennant paiement).</p>	Exhaustivité	6
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Actionnaires: La structure de l'actionariat de la société est expliquée dans des documents publiés sur le site web de China Railway Group Ltd, les conventions ainsi que les statuts de Sicomines disponibles sur le site web du Ministère de Mines. Cependant, China Railway Group Ltd ne serait pas cotée en bourse.</p>	Exhaustivité	3
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Permis: Les informations sur les permis en cours de validité détenus par Sicomines sont publiées en français par Flexicadastre, le shapefile de CAMI 2013 et les conventions de Sicomines. Il existe des informations sur l'évolution historique du titre qui est passé entre titulaires successifs ; 1906-1966 : Union Minière du Haut-Katanga (UMHK) ; 1906-2008 : La Générale des Carrières et des Mines (GECAMINES) ; 2008-présent : La Sino-Congolaise des Mines (SICOMINES). Toutefois, plusieurs sources ont mentionné l'existence d'une amodiation pour un titre de la Gécamines que nous n'avons pas pu confirmer.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	0
<p>Contrats: Le projet Sicomines est régi par la convention de collaboration entre la RDC et le consortium d'entreprises chinoises de 2008 assortie de 3 avenants et annexes publiés en français sur le site web du Ministère de Mines. Cependant, l'Annexe C à la Convention de JV de 2008 entre la Gécamines et le Consortium, le modèle économique n'est pas disponible.</p>	Exhaustivité	3
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Réserves / ressources: Les chiffres détaillant les réserves de minerais de Sicomines sont disponibles dans des documents publiés sur le site web de China Railway Group Ltd, Bloomberg et Businessweek mais uniquement en anglais. Il n'existe pas de données sur les ressources. Les informations publiées concernent seulement les réserves et ne sont pas certifiées. Par ailleurs, ces informations se contredisent ; leur fiabilité ne peut être garantie.</p>	Exhaustivité	5
	Accessibilité	1
	Fiabilité	0
<p>Phase et calendrier d'activités: TFM est en phase de construction de son usine et prévoit d'entrer en production en 2015. La durée de vie de la mine n'est pas spécifiée ni la date de la production maximale. Les informations qui sont dispos sont contenues dans des rapports publiés sur le site de China Railway Group Ltd.</p>	Exhaustivité	3
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Production: Sicomines est encore en phase de construction et ne produit pas encore.</p>	Exhaustivité	
	Accessibilité	
	Fiabilité	
<p>Montant investi: Les informations sur le montant total d'investissement</p>	Exhaustivité	6

sont disponibles dans des documents publiés sur le site web CongoMines et ITIE RDC. Le calendrier d'investissement est disponible de même que la source et type financement qui est constitué des prêts accordés par Exim Bank. Toutefois, il y a des contradictions entre les chiffres publiés jusque là.	Accessibilité	3
	Fiabilité	0
Bilan: Aucune information n'est disponible.	Exhaustivité	0
	Accessibilité	0
	Fiabilité	0
Impôts: Sicomines bénéficie des avantages douaniers, fiscaux et de charge au terme de l'article 14 de la convention de JV de 2008. Cependant il existe quelques données dans les rapports ITIE RDC de 2011 ainsi que le draft du rapport ITIE RDC pour l'exercice 2012. Il n'existe pas de données détaillées pour 2013.	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	0
Engagements sociaux: Les informations sur les engagements sociaux de Sicomines sont disponibles dans son EIE et PGEP (page 320-324) produit en 2013 mais qui reste difficile d'accès. Le calendrier pour la réalisation des engagements et le budget social sont disponibles dans l'EIE aux pages indiquées.	Exhaustivité	4
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
Réalisations sociales: Il n'existe pas d'information officielle et détaillée sur les réalisations sociales de Sicomines. Les quelques actions sociales qu'elle réalise sont ponctuelles et peu structurées. NB : nous ne comptons pas ici les investissements d'infrastructures comme des réalisations entrant dans le volet communautaire du projet.	Exhaustivité	0
	Accessibilité	0
	Fiabilité	0
Gestion des impacts sociaux: Les informations sur les impacts sociaux de Sicomines sont disponibles dans l'EIE et PGEP publiés en français mais difficile d'accès car seulement trouvable chez les autorités de la cité de Kapata. Il n'existe aucun mécanisme de dialogue en place mais l'entreprise dialogue avec les communautés au moment de plaintes de celles-ci. Les dates de consultation sont disponibles mais peu accessibles. Selon l'EIE de Sicomines non publique, deux villages pourraient subir les impacts de Sicomines : Kapata avec 12 263 habitants et Mutaka avec 389 habitants.	Exhaustivité	2
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
Impacts environnementaux: Sicomines a produit son EIE en avril 2013 avec beaucoup d'informations sur les impacts environnementaux et mesures d'atténuation. Mais celle-ci n'est pas suffisamment accessible.	Exhaustivité	6
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
Emploi: Les données sur le nombre de travailleurs nationaux et étrangers œuvrant chez Sicomines sont accessibles auprès de l'ONEM. Aucune information n'est disponible sur les politiques en matière d'embauche ou sur le barème salarial.	Exhaustivité	1
	Accessibilité	3
	Fiabilité	0
SCORE MOYEN (/10)		5,7

MMG Kinsevere

<p>Identité de l'Entreprise: Le rapport annuel et le site web de MMG Ltd renseignent sur l'identité de MMG Kinsevere SPRL. Mais les informations qui s'y trouvent sont uniquement en Anglais. Aucune copie de statut n'est accessible. En plus il est difficile de disposer des informations sur le NRC ou RCCM, le numéro affiché aux bureaux de MMG à Lubumbashi étant celui de MMG Services Congo et non MMG Kinsevere.</p>	Exhaustivité	2
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Actionnaires: Les informations sur la structure d'actionariat de MMG Kinsevere SPRL sont disponibles sur le site web de sa maison mère MMG Ltd et en bourse. MMG Ltd est détenu à 74% par China Minmetal Corporation et à 26% par des Actionnaires Publiques et Fonds d'investissement à travers la bourse. MMG Ltd est coté à Hong Kong et détient en 100% Anvil Mining Ltd (BVI) qui est à son tour actionnaire direct unique de MMG Kinsevere SPRL.</p>	Exhaustivité	6
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Permis: Flexicadastre renseigne sur les Permis amodiés par Gécamines à MMG Kinsevere SPRL, même si la carte ne précise pas que MMG Kinsevere est l'amodiataire. Il n'y a pas moyen d'accéder aux détails sur l'évolution historique du titre, mais le transfert entre amodiataires successifs est accessible sur le site de Gécamines et dans le contrat d'amodiation signé avec MMG Kinsevere SPRL. Une circulaire publiée sur le site de Gécamines (GCM) renseignerait sur l'acquisition des actions d'Anvil Mining par MMG. La GCM reste le titulaire des titres qui sont successivement passés d'AMCK à MMG par amodiation.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Contrats: Il n'existe pas de contrat ni d'accord sur MMG Kinsevere SPRL. Cependant, on retrouve cette entreprise parmi les projets en amodiation dans la liste publiée sur le site de Gécamines. Les informations disponibles sur le site du Ministère de Mines concerneraient uniquement le projet Kinsevere à l'époque d'AMCK ; on ne retrouve pas d'acte de la transformation de AMCK en MMG Kinsevere. Il manque des contrats sur les transactions intervenues entre AMCK, MMG et SMK.</p>	Exhaustivité	1
	Accessibilité	0
	Fiabilité	0
<p>Réserves / ressources: Les informations globales sur les réserves et les ressources sont disponibles sur le site de MMG Ltd et le Rapport Annuel 2012. Bien que certifiées par le Code JORC 2012, ces données sont publiées uniquement en anglais sans être désagrégées par gisement.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Phase et calendrier d'activités: MMG Kinsevere Sprl est en phase d'exploitation depuis 2007. La production est prévue jusqu'en 2024 avec le 'peak production' prévu en 2018. Ces informations sont publiées en anglais dans des rapports techniques postés en bourse et sur le site de MMG Ltd. Il faut signaler aussi que les informations sur le calendrier de production susmentionné concernent AMCK. Nous supposons qu'après</p>	Exhaustivité	6
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1

le transfert de l'amodiation, ceci reste valable pour MMG Kinsevere.		
Production: Les statistiques de production sur MMG Kinsevere SPRL sont disponibles dans les rapports annuels (2012, 2013) publiés sur le site MMG Ltd et la Division Provinciale de Mines du Katanga. Il n'existe pas des détails sur la destination de la production.	Exhaustivité	5
	Accessibilité	1
	Exhaustivité	1
Montant investi: Pour les informations sur l'investissement dans MMG, on fait face à de grands défis d'accessibilité. En effet, les données sur les premiers montants investis dans le projet étaient contenues dans les rapports de Anvil Mining or ceux-ci ne sont plus disponibles depuis le rachat par MMG. Pour les investissements depuis le rachat, il faut combiner les chiffres des différents rapports annuels et financiers sans que nous soyons sûrs du montant total.	Exhaustivité	2
	Accessibilité	0
	Fiabilité	1
Bilan: Le Rapport Annuel 2013 de MMG Ltd donne des informations sur les bilans 2012 et 2013 de l'entreprise sans préciser les chiffres de profit ou de perte réalisé. Toutefois, ces chiffres concernent la société mère et non celle enregistrée en RDC. Pour cette dernière, nous n'avons pas pu trouver de bilan.	Exhaustivité	2
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
Impôts: Le paiement des impôts publiés dans le rapport ITIE RDC 2011 concerne AMCK. MMG Kinsevere SPRL n'a repris les opérations minières qu'en 2012 ; les données étaient intégrées dans le projet de rapport ITIE RDC 2012.	Exhaustivité	6
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
Engagements sociaux: Aucune information n'est disponible sur les engagements sociaux, le budget ou le calendrier de contribution au développement local élaboré par MMG Kinsevere Sprl.	Exhaustivité	1
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
Réalisations sociales: Quelques réalisations sociales de MMG Kinsevere SPRL, sont listées en anglais sur le site de MMG Ltd et dans des dépliants publicitaires. Cependant, il n'existe pas d'information sur le montant investi par projet social réalisé.	Exhaustivité	2
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
Gestion des impacts sociaux: Nous n'avons pas trouvé d'information sur les communautés affectées par le projet. Il n'existe pas non plus des données sur les séances de consultation organisées par MMG Kinsevere SPRL ni sur les communautés délocalisées. Selon les informations collectées sur terrain à Kinsevere, il y aurait un comité de développement communautaire mis sur pied par MMG Kinsevere SPRL dans lequel siègeraient quelques membres de communauté locale.	Exhaustivité	0
	Accessibilité	0
	Fiabilité	0
Impacts environnementaux: Aucune information ne renseigne sur la production et publication de l'EIE ni de PGEP. Il est donc difficile de savoir les impacts environnementaux, les mesures d'atténuation et de réhabilitation ainsi que le budget et plan de financement de ce programme.	Exhaustivité	0
	Accessibilité	0
	Fiabilité	0
Emploi: On ne peut accéder à l'information sur le barème salarial, les politiques en matière d'emploi et le nombre de journaliers. Cependant,	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3

<p>les informations sur le nombre de travailleurs nationaux et étrangers sont disponibles sur le site de MMG Ltd et à l'ONEM (Office National d'Emploi). On constate par contre une différence entre les chiffres de l'ONEM et ceux qui se trouvent sur le site de MMG Ltd.</p>	<p>Fiabilité</p>	<p>1</p>
<p>SCORE MOYEN (/10)</p>		<p>4.9</p>

Mining and Processing Congo (MPC)

<p>Identité de l'Entreprise: Le nom du titulaire est vérifiable à partir de Flexicadastre et des documents boursiers. L'adresse de MPC ne se trouve sur aucun document publié, et selon leur directeur la société l'on utilise l'adresse de leur avocat pour le moment. Pas de statuts trouvés.</p>	Exhaustivité	3
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Actionnaires: La structure de l'actionnariat de la société est expliquée dans des documents publiés sur la bourse canadienne, où sa maison mère (Alphamin Resources) est cotée. Cependant, ces documents ne sont publiés qu'en anglais.</p>	Exhaustivité	6
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Permis: Les informations sur les permis actuels sont faciles à consulter sur le site du Flexicadastre. Il n'est pas possible de savoir l'évolution historique du titre. Le directeur de la société affirme que les titres lui ont été octroyés directement par le CAMI au lieu de être cédés par l'entreprise de portefeuille SAKIMA et malgré les tensions entre différents prétendants aux titres.</p>	Exhaustivité	6
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Contrats: Il n'y a pas un contrat qui régit le projet. MPC a obtenu les titres auprès de CAMI.</p>	Exhaustivité	
	Accessibilité	
	Fiabilité	
<p>Réserves / ressources: Des chiffres détaillant les ressources de MPC sont disponibles dans des documents publiés sur la bourse canadienne. Cependant, ces documents ne sont publiés qu'en anglais. Les réserves n'ont pas encore été évaluées.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Phase et calendrier d'activités: La société est en phase de prospection avec le début de production prévu pour 2016 selon des documents en anglais sur son site. Il n'y a aucune information sur la durée de vie de la mine ou le volume de production prévu.</p>	Exhaustivité	2
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Production: Le projet n'est pas encore en production.</p>	Exhaustivité	
	Accessibilité	
	Fiabilité	
<p>Montant investi: Pas d'information spécifique trouvé sur les investissements dans le projet (Bisie) par Alphamin.</p>	Exhaustivité	2
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Bilan: Pas d'information trouvée.</p>	Exhaustivité	0
	Accessibilité	0
	Fiabilité	0
<p>Impôts: On n'a trouvé que le montant global des taxes payées en 2012 dans un document qui définissait le cadrage du rapport ITIE. En 2011</p>	Exhaustivité	2
	Accessibilité	3

MPC n'était pas inclus dans le rapport ITIE, donc il n'y a pas d'information de ses paiements à l'Etat en 2011, ni en 2010.	Fiabilité	1
Engagements sociaux: La société s'engage à donner 4% de son budget pour les activités sociales, mais il semble que les projets ne sont pas encore planifiés. Il n'y a pas d'information sur les projets spécifiques à venir.	Exhaustivité	1
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
Réalisations sociales: Quelques projets sont mentionnés en anglais sur le site web de Alphamin Resources. Mais il n'y a pas d'information détaillée sur la localisation ou le coût de ces différents projets.	Exhaustivité	2
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
Gestion des impacts sociaux: La seule information trouvée est que la société a engagé des consultants pour faire une étude socio-économique. Aucune information trouvée en français.	Exhaustivité	2
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
Impacts environnementaux: Le directeur de MPC a confirmé dans un entretien qu'il n'existe pas encore de PAR ou EIE pour le projet.	Exhaustivité	0
	Accessibilité	0
	Fiabilité	0
Emploi: pas d'information divulguée ni par la société ni par les services étatiques sur le nombre d'effectifs.	Exhaustivité	0
	Accessibilité	0
	Fiabilité	0
SCORE MOYEN (/10)		4,1

Mutanda Mining

<p>Identité de l'Entreprise: Le nom de l'Entreprise minière MUMI est accessible dans le contrat de cession des parts de Rowny Assets et le Journal Officiel. Mais les statuts ne sont pas disponibles. De même, pour accéder aux informations sur le NRC, le numéro du Journal Officiel a coûté 10000 FC au bureau de Lubumbashi.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Actionnaires: Depuis la fusion de Mutanda et Kansuki en 2012 il n'est pas possible d'accéder aux informations sur les actionnaires directs ni élaborer l'arbre d'actionariat sans disposer des statuts. Les actionnaires indirects sont connus grâce aux documents publiés en anglais et postés en bourse de Londres où est listé Glencore, l'un des actionnaires indirects de MUMI.</p>	Exhaustivité	2
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Permis: Les informations sur les permis de MUMI en cours de validité sont disponibles sur le site du Flexicadastre. Il n'y a pas moyen d'accéder aux détails sur l'évolution historique du titre. L'information sur le transfert des permis entre titulaires successifs n'est disponible que de manière diffuse. Le contrat de JV de 2001 nous renseigne que c'est Gécamines qui fut le premier titulaire avant de transférer ses titres à la société MUMI, qui fusionna par la suite avec Kansuki en 2012.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Contrats: Seul le contrat de cession de parts sociales de Gécamines à Rowny Assets en 2011 est publié. Les autres contrats ayant créé MUMI avant la fusion ne sont pas publiés, notamment : le contrat de JV Mutanda Mining de 2001 et les avenants N°1 de 2006, N°2 de 2007, N°3 de 2009, ainsi que les avenants à l'acte de vente de parts de la Gécamines à Rowny Assets.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Réserves / ressources: Il n'existe pas une estimation des ressources et réserves totales de Mutanda Mining ; ces informations ne sont disponibles que de manière désagrégée. Elles sont disponibles sur le site de Glencore, certifiées par CS – JL et détaillées par gisement.</p>	Exhaustivité	5
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Phase et calendrier d'activités: MUMI est en phase d'exploitation depuis 2007 et une durée de vie d'au moins 20 ans ; la durée de la phase souterraine reste à déterminer. Ces informations sont publiées en anglais dans des rapports techniques postés en bourse et sur le site de Glencore.</p>	Exhaustivité	5
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Production: Les statistiques de production sont disponibles sur le site de Glencore mais souvent elles contrastent avec les statistiques de la Division de Mines du Katanga. Pour 2012 : 87 T cu, 8,5T Co. 2013 : Conc CuCo : 20147, 17T Cath Cu : 142484,81 T Hydro Co : 51581 T</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Montant investi: Les informations ne sont disponibles que de manière fragmentée. Les montants investis avant la cotation en bourse de Glencore étaient disponibles dans l'offre publique d'achat, or celle-ci n'est plus disponible sur le site de cette entreprise. Des informations sur</p>	Exhaustivité	2
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1

le 'capex' sont disponibles dans des publications ultérieures mais parfois agrégées avec d'autres projets. Il est dès lors difficile d'identifier le montant total investi jusqu'à ce jour dans Mutanda.		
Bilan: aucune information n'est disponible sur les profits et/ou perte de MUMI.	Exhaustivité	0
	Accessibilité	0
	Fiabilité	0
Impôts: Les informations sur le chiffre global des paiements effectués en 2011 et 2012 sont publiées par le rapport ITIE RDC de 2011 et le draft du rapport ITIE RDC 2012. Les données plus récentes ne sont pas accessibles en attendant les rapports 2012 et 2013.	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
Engagements sociaux: Aucune information n'est disponible sur les engagements sociaux, le budget ou le calendrier de contribution au développement local. Cela peut s'expliquer par l'accès impossible aux EIE ou le PGEP en dépit les recherches sur terrain et sur internet et des échanges avec le département social de Glencore.	Exhaustivité	0
	Accessibilité	0
	Fiabilité	0
Réalizations sociales: Il n'existe pas de données désagrégées sur les projets sociaux de MUMI au profit des communautés. Quelques œuvres sociales sont listées dans le rapport de Glencore, sans spécifier les projets réalisés par MUMI ou par son autre filiale congolaise, KCC. Il n'existe également aucune information sur le montant total investi.	Exhaustivité	0
	Accessibilité	0
	Fiabilité	0
Gestion des impacts sociaux: Il n'existe pas d'info sur les communautés affectées par le projet. Il n'existe pas non plus de données sur les séances de consultation organisées par MUMI ni sur les communautés délocalisées. Il semble qu'il n'y a pas de mécanisme structurel de dialogue avec les communautés locales. Seuls quelques <i>community liaison officers</i> organisent des rencontres de façon sporadique sans un calendrier fixe. Glencore affirme qu'il existe un mécanisme de plainte mis en place mais cela est difficilement perceptible sur terrain.	Exhaustivité	1
	Accessibilité	1
	Fiabilité	0
Impacts environnementaux: Aucune information n'est disponible sur les EIE et PGEP. Ceci rend difficile l'accès aux données relatives aux impacts environnementaux, aux mesures d'atténuation et réhabilitation, et au budget et plan de financement des mesures environnementales.	Exhaustivité	0
	Accessibilité	0
	Fiabilité	0
Emploi: On ne peut accéder à l'information sur le barème salarial, les politiques en matière d'emploi et le nombre de journaliers. Les informations sur le nombre de travailleurs sont disponibles sur le site de Glencore. La source utilisée pour les autres sociétés, l'ONEM, ne liste pas MUMI parmi les employeurs. Glencore déclare avoir créé au moins 17 000 emplois stables pour les comptes de MUMI et KCC. Il n'est pas clair si cela inclut seulement les emplois directs ou également les emplois indirects, et comment ce chiffre se désagrège entre MUMI et KCC. ONEM déclare que KCC seul crée seulement 4.334 emplois.	Exhaustivité	3
	Accessibilité	1
	Fiabilité	0
SCORE MOYEN (/10)		4.3

Namoya Mining

<p>Identité de l'Entreprise: Le nom du titulaire se trouve dans l'avenant n°1 à la convention de 1997 entre la RDC, SOMINKI Sarl et Banro corporation ainsi que sur Flexicadastre. D'autres détails sur Namoya Mining SARL sont vérifiables aussi dans le Flexicadastre. Cependant, les statuts ne sont pas disponibles.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Actionnaires: La structure de l'actionnariat de la société Namoya Mining est expliquée dans des documents publiés (AIF, rapport de durabilité) sur la bourse canadienne où la société mère (Banro Corporation) est cotée. Cependant, ces documents ne sont publiés qu'en anglais.</p>	Exhaustivité	6
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Permis: Namoya fait partie des filiales de Banro. Les informations sur les permis en cours de validité sont faciles à consulter sur Flexicadastre et dans les répertoires de PE actifs publiés par CAMI en 2012. L'on ne peut pas accéder aux détails sur l'évolution historique du titre. Mais on peut savoir plus sur le transfert des permis entre titulaires successifs: ces Permis étaient déjà des PE quand ils furent transférés de SOMINKI à SAKIMA (convention 13 fév 1997 art 3) et de SAKIMA à Namoya Mining (Avenant de 2002 art 2 et art 3 et 8 b).</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Contrats: Le projet Namoya Mining est régi par la convention du 13 février 1997 suivi de l'accord de règlement à l'amiable entre RDC et Banro du 18 avril 2002 ainsi que deux avenants : Avenant N°1 du 18 avril 2002 et N°2 du 13 juillet 2010. Tous ces contrats sont accessibles et en français. Cependant aucune des annexes à la convention minière et à l'avenant N°1 de 2002 mentionnés dans leur préambule respectif ne sont publiées.</p>	Exhaustivité	2
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Réserves / ressources: Les chiffres détaillant les ressources minières de Namoya Mining sont disponibles dans des documents publiés sur la bourse canadienne. Cependant, ces documents ne sont publiés qu'en anglais. Les réserves et ressources de Namoya Mining ne sont pas désagrégées par gisement, mais elles ont été certifiées selon les normes NI 43-101 par SRK Consulting.</p>	Exhaustivité	6
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Phase et calendrier d'activités: Namoya est en phase d'exploitation et a lancé sa première production en décembre 2013. La durée de vie de la mine est 6.5 - 7ans avec une production maximale de 142 953 onces l'année 1 et une production minimale de 106 838 onces les 5 autres années. Ces informations sont publiées en anglais dans les rapports techniques postés en bourse canadienne.</p>	Exhaustivité	6
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Production: Les statistiques de production sont disponibles en bourse canadienne où est listée Banro Corporation (sur SEDAR). Selon le rapport de durabilité de 2014, en 2013, Namoya Mining a produit 320 onces.</p>	Exhaustivité	3
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Montant investi: Les informations sur le montant total d'investissement</p>	Exhaustivité	2

fait par Namoya Mining sont faciles d'accès grâce aux documents publiés en français en bourse. On peut accéder au calendrier d'investissement par année mais pas aux sources et type de financement.	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
Bilan: Pas information trouvée.	Exhaustivité	0
	Accessibilité	0
	Fiabilité	0
Impôts: On n'a trouvé que le montant global des taxes payées en 2011 et 2012 grâce au Rapport ITIE RDC 2011 et 2012. Namoya Mining Sarl a été inclus dans le rapport ITIE-RDC en 2011. Difficile aussi de savoir plus sur les statistiques de 2013.	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
Engagements sociaux: Namoya a signé un protocole d'accord avec la chefferie de Salamabila mais sans en publier les clauses. Aucun budget ni calendrier d'exécution n'est prévu mais dans l'avenant N°2 de 2010 art 6, Banro s'est engagé à payer annuellement à l'Etat congolais 4% de son bénéfice net réalisé par ses projet minier après le remboursement du capital.	Exhaustivité	5
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
Réalisations sociales: Quelques projets sont mentionnés en anglais sur le site web de Banro Corporation et en bourse.	Exhaustivité	5
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
Gestion des impacts sociaux: La société Namoya a mis en place un Forum communautaire et délocalisé 207 ménages de creuseurs artisanaux de la concession de Salamabila vers le village de Mulanda. Mais on ne peut pas accéder aux modalités de compensation ni les dates et calendrier de consultation.	Exhaustivité	2
	Accessibilité	3
	Fiabilité	0
Impacts environnementaux: Banro a élaboré un rapport et un plan d'adaptation environnemental pour tous ses 4 projets miniers à l'intention du Ministère de plan en 2006. L'EIE de Namoya n'existerait pas encore. Et donc, il n'est pas possible d'accéder aux impacts et mesures d'atténuation prévues par le projet.	Exhaustivité	0
	Accessibilité	0
	Fiabilité	0
Emploi: On ne peut pas accéder à l'information sur le barème salarial et le nombre de journaliers. Le nombre de travailleurs nationaux et étrangers ainsi que les politiques en matière d'embauche sont disponibles en bourse, et sur le site de l'entreprise de Banro.	Exhaustivité	5
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
SCORE MOYEN (/10)		6.4

<p>Identité de l'Entreprise: En dépit d'avoir identifié le numéro NRC et siège social à travers les sources en ligne, cela n'a pas suffi pour retrouver les statuts auprès du greffe.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	0
<p>Actionnaires: Les informations sur les actionnaires directs sont accessibles en français parce que figurant dans les contrats de joint venture. Pour avoir les informations sur la structure actionnariale jusqu'aux propriétaires réels il faut aller sur le site de Metorex où toutes les informations sont en anglais et donc pas accessible au grand public congolais. Par ailleurs, le lien entre Ruashi, Metorex et Jinchuan n'est pas facile d'accès.</p>	Exhaustivité	6
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Permis: Les informations ont été trouvées dans un contrat et sur le site Flexicadastre, des sources juridiquement fiables, en français et en ligne. Il est néanmoins difficile de retrouver l'historique des permis.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Contrats: Sur le site web du ministère des mines il est possible de trouver certains contrats et avenants qui régissent le projet. Il existe un avenant de 2005 qui n'a pas été publié.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Réserves / ressources: Les chiffres certifiées sur les réserves et ressources du projet sont accessibles sur internet dans des documents trouvés en bourse, mais uniquement en anglais.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Phase et calendrier d'activités: Des informations sur la durée de vie de la mine et la production maximale prévue sont disponibles dans un document en anglais publié sur la bourse de Hong Kong quand Metorex a été acheté par Jinchuan.</p>	Exhaustivité	6
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Production: On peut trouver les informations sur la production de Ruashi Mining au niveau de la Division des Mines. Les chiffres sur la valeur des exports ont été trouvés sur les documents en bourse, mais pas d'informations sur la destination de ces exports.</p>	Exhaustivité	5
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Montant investi: Les coûts prévus pour le projet sont spécifiés dans un document trouvé en bourse. Le contrat contient certaines informations sur les modalités de l'investissement. Cependant les détails des investissements faits en réalité ne sont pas disponibles.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Bilan: Aucune information en rapport avec le bilan n'a été trouvée.</p>	Exhaustivité	0
	Accessibilité	0
	Fiabilité	0
<p>Impôts: Le rapport ITIE 2011 contient les informations sur les taxes payées par Ruashi Mining en 2011, ce sont des informations fiables</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3

parce que les chiffres sont auditées.	Fiabilité	1
Engagements sociaux: On peut accéder aux informations sur le budget approximatif prévu par Metorex pour le social à travers un document en anglais accessible en bourse. Les détails sur les projets sociaux prévus ne sont pas disponibles.	Exhaustivité	1
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
Réalisations sociales: Aucune information n'a été trouvée par rapport à ceci.	Exhaustivité	0
	Accessibilité	0
	Fiabilité	0
Gestion des impacts sociaux: Aucune information n'a été trouvée.	Exhaustivité	0
	Accessibilité	0
	Fiabilité	0
Impacts environnementaux: Seulement des documents datés qui ne comportent aucune pertinence pour la recherche ont été trouvés aux services des affaires civiles de la Commune de la Ruashi.	Exhaustivité	0
	Accessibilité	0
	Fiabilité	0
Emploi: Des chiffres sur l'emploi, y compris les effectifs congolais et expatriés, ont été obtenus très facilement au près des services de l'ONEM à Lubumbashi. Pas d'informations toutefois sur les politiques en matière d'emploi de cette entreprise.	Exhaustivité	4
	Accessibilité	2
	Fiabilité	1
SCORE MOYEN (/10)		5.1

Société d'Exploitation de Kipoi (SEK)

<p>Identité de l'Entreprise: Les détails sur SEK sont disponibles dans le rapport annuel publié sur le site de Tiger Resources Ltd et le contrat de SEK publié sur le site du Ministère de Mines. Cependant, les statuts de SEK ne sont pas disponibles.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Actionnaires: Des informations sur la structure d'actionariat de SEK sont disponibles dans le contrat de SEK publié sur le site web du Ministère de Mines et sur le site web de Tiger Resources Ltd. Depuis 2014, Tiger Resources aurait racheté les 40% de la GCM et contrôlerait désormais à 100% SEK à travers sa filiale Tiger Congo SPRL. Mais les nouveaux statuts de la société SEK et le contrat de cette vente ne sont pas publiés donc on ne peut pas savoir la structure exacte actuelle.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Permis: Flexicadastre renseigne sur les Permis cédés à SEK. En 2007 Société d'exploitation de l'Etoile a été transformée en Société d'Exploitation de Kipoi. Il y a eu cession de titre de Gécamines à la Société. Cette transaction est régie par l'avenant 1 au Contrat de création de la société SEE. Cet avenant n'est pas publié.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Contrats: SEK a d'abord été une JV avant de devenir une propriété quasi-exclusive de Tiger Resources à partir de mi-2014. Le contrat de SEK est publié sur le site du Ministère de Mines. Mais l'Avenant 1 de mars 2007 (et annexes) et le contrat de cession totale de part de Gécamines à Tiger Resources de 2014 dans SEK ne sont pas publiés.</p>	Exhaustivité	3
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Réserves / ressources: Les informations sont publiées dans le rapport annuel de Tiger Resources Ltd et en bourse d'Australie. Certifiées selon la norme JORC, les réserves et ressources de SEK sont désagrégées par gisement.</p>	Exhaustivité	6
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Phase et calendrier d'activités: SEK est entrée en phase de production depuis 2011 (concentrés) et a commencé la production de cathodes en 2014. La production maximale est de 50 000 T par an dès 2015 avec une mine dont la durée de vie est estimée à 11 ans. Ces informations sont publiées en français sur le site de Tiger Resources Ltd.</p>	Exhaustivité	6
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Production: les données relatives à la production de SEK sont disponibles dans le rapport annuel d'activité de SEK et de Tiger Resources Ltd ainsi que dans les statistiques de la Division de Mines du Katanga. Il existe une légère différence entre le chiffre de la production fourni par les deux sources pour l'exercice 2013. Par ailleurs, la destination de ladite production n'est pas connue.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Montant investi: Il n'existe pas de détail sur le montant investi à part certaines d'information en rapport avec le taux de prêt fixé</p>	Exhaustivité	2
	Accessibilité	1

dans le contrat de JV à SEK par COMIN - à 30% sans intérêt et 70% avec LIBOR + 3.5.	Fiabilité	0
Bilan: Aucune donnée n'est disponible sur le bilan (profit et perte) de SEK.	Exhaustivité	0
	Accessibilité	0
	Fiabilité	0
Impôts: Le paiement des impôts payés par SEK est disponible dans le rapport ITIE RDC 2011. Le montant total pour 2012 est disponible dans un document de cadrage pour l'exercice de 2012.	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
Engagements sociaux: Aucune information n'est disponible sur les engagements sociaux, le budget ou le calendrier de contribution au développement local élaboré par SEK.	Exhaustivité	0
	Accessibilité	0
	Fiabilité	0
Réalisations sociales: Quelques réalisations sociales de SEK sont publiées en anglais sur le site de Tiger Resources Ltd. Cependant, il n'existe pas d'information sur le budget ou le montant investi par projet social réalisé.	Exhaustivité	4
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
Gestion des impacts sociaux: Il n'existe pas de donnée sur la gestion des impacts sociaux. Cela s'expliquerait pas la non production de l'EIE pas SEK. Cette entreprise a mis sur pied un comité de leaders communautaires pour dialoguer avec la population.	Exhaustivité	3
	Accessibilité	2
	Fiabilité	0
Impacts environnementaux: Le rapport technique (43-101) pour SEK publié en SEDAR en 2011 renseigne sur les impacts du projet et mesure d'atténuation. Un budget total : 1 686 300 USD est prévu pour financer les mesures d'atténuation et de réhabilitation échelonnées sur 15 ans.	Exhaustivité	3
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
Emploi: On ne peut pas accéder à l'information sur le barème salarial. Cependant, les informations sur le nombre de travailleurs sont disponibles auprès de l'ONEM. Quelques détails sur la politique d'emploi sont diffusés à travers le rapport publié sur le site de Tiger Resources Ltd.	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
SCORE MOYEN (/10)		6.3

Société Moku Beverendi

<p>Identité de l'Entreprise: Les détails sur SMB sont disponibles sur Flexicadastre et dans le Procès-verbal de la réunion de conseil de gérance de SMB Sprl du 20 mars 2013 publié dans le journal officiel du 16 septembre 2013, 2^e partie, n° spécial. Aucune copie de statut n'est accessible.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Actionnaires: Les informations sur la structure d'actionariat de SMB sont disponibles dans le contrat de Jv de Ferro Swiss AG de 2011 publié sur le site web du ministère de Mines, le site web de Fleurette group et celui de Bloomberg. Depuis 2012, Moku Goldimes AG est délisté de la bourse de Frankfurt.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Permis: Flexicadastre renseigne sur les Permis cédés à SMB. Il n'y a pas moyen d'accéder aux détails sur l'évolution historique du titre, mais le transfert entre titulaires successifs est en partie accessible sur le site du ministère de Mines et dans le contrat de JV signé avec Ferro Swiss en 2011.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Contrats: Le contrat sur le projet Moku Beverendi est publié sur le site du ministère de mines. Mais aucune allusion n'y est faite au changement d'actionnaire direct Ferro Swiss AG à Moku Goldmines AG en 2012. Aucune information n'est disponible non plus sur les statuts.</p>	Exhaustivité	3
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Réserves / ressources: Les informations sont médiatisés basé sur des données non certifiées et ne concernent que les statiques globales de ressources.</p>	Exhaustivité	1
	Accessibilité	1
	Fiabilité	0
<p>Phase et calendrier d'activités: Apart les informations sur la phase actuelle de SMB qui est l'exploration, il n'existe aucune information sur le calendrier d'activités de cette entreprise minière.</p>	Exhaustivité	2
	Accessibilité	1
	Fiabilité	0
<p>Production: SMB n'est pas encore en phase d'exploitation.</p>	Exhaustivité	
	Accessibilité	
	Fiabilité	
<p>Montant investi: Les informations sur les montants investi et prévu dans le projet SMB sont publiés par des sites web (données non-certifiées). Mais ces données ne sont pas désagrégées ni échelonnées dans le temps sur un calendrier d'investissement.</p>	Exhaustivité	2
	Accessibilité	1
	Fiabilité	0
<p>Bilan: Aucune donnée n'est disponible sur le bilan, et le profit ou les pertes de SMB.</p>	Exhaustivité	0
	Accessibilité	0

	Fiabilité	0
Impôts: Des chiffres sur les impôts payés par SMB sont disponibles dans le rapport ITIE RDC 2011. Les informations sur les impôts payés en 2012 seront publiées dans le rapport ITIE RDC 2012.	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
Engagements sociaux: Aucune information n'est disponible sur les engagements sociaux, le budget ou le calendrier de contribution au développement local élaboré par SMB.	Exhaustivité	0
	Accessibilité	0
	Fiabilité	0
Réalisations sociales: Quelques réalisations sociales de SMB sont publiées en anglais sur des site non fiables. Cependant, il n'existe pas d'information sur budget ou le montant investi par projet social réalisé.	Exhaustivité	3
	Accessibilité	1
	Fiabilité	0
Gestion des impacts sociaux: Il n'existe pas de données sur la gestion des impacts sociaux. Cela s'expliquerait pas la non production de l'EIE par SMB. Cette entreprise a mis sur pied un comité de leaders communautaires pour dialoguer avec la population.	Exhaustivité	3
	Accessibilité	2
	Fiabilité	0
Impacts environnementaux: Aucune information ne renseigne sur la production et publication de l'EIE et le PGEP. Il est donc difficile de savoir les impacts environnementaux, les mesures d'atténuation et de réhabilitation ainsi que le budget et plan de financement de ce programme.	Exhaustivité	0
	Accessibilité	0
	Fiabilité	0
Emploi: On ne peut pas accéder à l'information sur le barème salarial, les politiques en matière d'emploi et le nombre de journaliers. Cependant, les informations sur le nombre de travailleurs sont disponibles sur le site des organes de presse et sont non vérifiées.	Exhaustivité	2
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
SCORE MOYEN (/10)		4

Tenke Fungurume Mining (TFM)

<p>Identité de l'Entreprise: Les détails sur TFM sont accessibles dans la Convention Minière Amandée et Reformulée de 2005, l'avenant n°1 de 2010, le site web de Freeport (société mère) ainsi que sur Flexicadastre. Cependant, la copie des statuts en vigueur n'est pas disponible (cf les statuts élaborés après les changements intervenus dans l'actionnariat de TFM sanctionné par le Décret Présidentiel non publié de 2012).</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Actionnaires: La structure de l'actionnariat de la société est expliquée dans des documents publiés sur le site web de Freeport (Annual Report), en bourse de New York et le site du Ministère de Mines (conventions et avenant). Cependant, ces documents sont souvent publiés en anglais.</p>	Exhaustivité	6
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Permis: Les informations sur les permis en cours de validité détenus par TFM sont publiées par Flexicadastre et dans les répertoires des permis actifs publié par CAMI en 2012. TFM a acquis son titre par un appel d'offre lancé en 1996 et il n'y a pas eu de transfert entre titulaire successif depuis lors. Il est difficile de savoir plus sur l'évolution historique du titre.</p>	Exhaustivité	6
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Contrats: Le projet Tenke Fungurume est régi par la convention de 1996 remplacée par la Convention Minière Amendée et Reformulée du 28 septembre 2005 assortie de l'avenant n°1 du 11 décembre 2010. Tous ces conventions et avenants sont accessibles sur le site web du Ministère des Mines, en français. Cependant, le contrat de consultant conclu entre TFM et Lundin en 1996 signé au terme de ma convention originale de 1996 et le contrat de services entre Gécamines et TFM ne sont pas disponibles.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Réserves / ressources: Les chiffres détaillant les ressources et réserves de minerais de TFM sont disponibles dans des documents publiés sur le site web de Freeport, mais uniquement en anglais. Elles sont révisées par les consultants indépendants et personnes qualifiées.</p>	Exhaustivité	6
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Phase et calendrier d'activités: TFM est en phase d'exploitation et a lancé sa première production en mars 2009. La durée de la vie de la mine est de 41 ans (2009 – 2050) avec une production maximale de 400 000 T. Ces informations sont publiées en anglais dans des rapports techniques postés sur le site de Freeport et en bourse de New York.</p>	Exhaustivité	5
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Production: Les statistiques de production de cathode de cuivre et d'Hydroxyde de cobalt qu'exploite TFM sont disponibles sur le site web de Freeport et auprès de la Division Provinciale de Mines du Katanga. Selon les chiffres publiés par Freeport, en 2013, TFM a produit 210 000 T de cuivre et 12 700 T de Cobalt. Cependant pour la Division provinciale de Mines du Katanga, TFM aurait produit 210 115 T de cuivre et 55 982 T de Cobalt. Les chiffres de Cuivres sont concordants</p>	Exhaustivité	5
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1

tandis que ceux de Cobalt sont discordants, or ceci s'explique en partie par le fait que la Division des Mines publie les statistiques de minerais concentrés (hydroxide de cobalt) alors que Freeport publie le métal contenu. Les mêmes écarts se retrouvent dans les statistiques de production de 2012. Nous n'avons pas trouvé de détails sur la destination du produit exporté.		
<p>Montant investi: Les informations sur le montant total d'investissement sont disponibles sur le site web de Freeport et le Ministère de Mines. Cet investissement estimé à près de 3 milliards de dollars américains n'est pas désagrégé par phase d'opération minière. On ne peut pas accéder au calendrier d'investissement, mais il est possible de savoir les sources et types de financement prévus en lisant les conventions de TFM publiées sur le site du Ministère de Mines. TFM fonctionne grâce aux prêts d'actionnaires (Lundin au départ, puis Freeport et actuellement TF Holding dans lequel Freeport détiendrait 70% et Lundin 30%) avec un taux d'intérêt annuel de LIBOR un an + 6%. Cf avenant n°1 de 2010.</p>	Exhaustivité	2
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Bilan: Le Rapport Form 10 – K, 2013 de Freeport publié sur le site web de Freeport présente des estimations chiffrées en rapport avec le profit ou la perte réalisés en 2012 et 2013, mais ces informations se rapportent aux opérations de Freeport en Afrique et ne concernent pas forcément le bilan détaillé de TFM SARL qui n'est pas disponible.</p>	Exhaustivité	2
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Impôts: Le montant global des impôts et taxes payés par TFM à l'Etat en 2011 sont publiés dans les rapports ITIE de la même année. Il n'existe pas de données détaillées pour 2013, mais dans son communiqué sur les résultats du 4^e Trimestre 2013, TFM affirme avoir payé en 2013 un montant total \$173m pour le compte de taxes et impôts.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Engagements sociaux: selon la Convention Amandée et Reformulée de 2010, TFM s'engage à verser 0.3% de bénéfices nets réalisés sur les ventes pour financer le développement social. Aucun budget n'est prévu mais dans le communiqué de presse du 4^e Trimestre 2013, TFM affirme avoir investi \$77m dans les projets sociaux. En ce qui concerne le 0,3% de bénéfices, TFM a déjà décaissé \$15,7m depuis son entrée en production en 2009. Ceci couvre toutefois les réalisations plutôt que les engagements. On ne peut pas accéder au calendrier pour les engagements ni au budget.</p>	Exhaustivité	1
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Réalisations sociales: Il n'existe pas d'information officielle et détaillée sur les réalisations sociales de TFM. Mais quelques projets sociaux sont mentionnés en français dans une étude menée par POM-ACIDH en juin 2014 sur le fonds social de TFM. L'étude affirme que jusqu'en fin 2013 TFM a investi \$14.1m dans les actions sociales de développement communautaire. Ceci est assez proche de l'information livrée dans un communiqué de presse de TFM sur le 4^e trimestre 2013 qui fixe à \$15,7m le fonds social décaissé depuis mars 2009. On ne sait pas le</p>	Exhaustivité	3
	Accessibilité	3
	Fiabilité	0

nombre et types de bénéficiaires pour chaque projet financé.		
<p>Gestion des impacts sociaux: Toutes les informations sur les impacts sociaux de TFM sont disponibles dans les EIE publiées en français sur le site de Freeport. La société a mis à pied un Forum communautaire constitué de 40 au titre d'une plateforme de consultation entre lui et les communautés. A 2011, TFM a mis en place le Fonds Social TFM et des Agents de Liaison Communautaire qui assurent la communication entre TFM et les communautés. TFM a délocalisé trois villages - environs 1 600 personnes.</p>	Exhaustivité	6
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Impacts environnementaux: TFM a produit son EIE en 2007, l'a adaptée et révisée en 2011 et 2014. Les EIEs sont publiés sur son site. Cependant, le PDD n'est pas accessible ni un budget ou un plan de financement des mesures d'atténuation des impacts du projet.</p>	Exhaustivité	2
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Emploi: On ne peut accéder à l'information sur le barème salarial. Cependant, les données sur le nombre de travailleurs nationaux et étrangers, journaliers ainsi que les politiques en matière d'embauche sont disponibles sur le site de Freeport.</p>	Exhaustivité	5
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
SCORE MOYEN (/10)		6.8

Twangiza Mining

<p>Identité de l'Entreprise: Le nom du titulaire se trouve dans l'avenant n°1 à la convention de 1997 entre la RDC, SOMINKI Sarl et Banro Corporation ainsi que sur le siteweb de Flexicadastre. Cependant, les statuts ne sont pas disponibles et Twangiza semble avoir le même NRC avec Namoya Mining SARL.</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Actionnaires: La structure de l'actionnariat de la société est expliquée dans des documents publiés (Annual Information Form, Rapport de Durabilité) sur la bourse canadienne où la société mère (Banro Corporation) est cotée. Cependant, ces documents ne sont publiés qu'en anglais.</p>	Exhaustivité	6
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Permis: Les informations sur les permis en cours de validité sont faciles à consulter sur le site du Flexicadastre et dans les répertoires des permis actifs publié par CAMI en 2012. Il n'y a pas moyen d'accéder aux détails sur l'évolution historique des titres. Mais on peut savoir plus sur le transfert des permis entre titulaires successifs à travers les documents conventionnels : de SOMINKI à SAKIMA (convention 1997 art 3) et de SAKIMA à Twangiza Mining (Avenant du 2002 art 2 et 3).</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Contrats: Le projet Twangiza Mining est régi par la convention du 13 février 1997 suivi de l'accord de règlement à l'amiable entre RDC et Banro du 18 avril 2002 ainsi que deux avenants : Avenant N°1 du 18 avril 2002 et N°2 du 13 juillet 2010. Tous ces contrats sont accessibles sur le siteweb du Ministère des Mines et en français. Cependant aucune des annexes à la convention minière et à l'avenant N°1 de 2002 mentionnés dans leur préambule respectif ne sont publiés.</p>	Exhaustivité	3
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
<p>Réserves / ressources: Les chiffres détaillant les ressources minières de Twangiza Mining sont disponibles dans des documents publiés sur la bourse canadienne. Cependant, ces documents ne sont publiés qu'en anglais. Les réserves et ressources de Twangiza Mining ne sont pas désagrégés par gisement, mais elles ont été certifiées selon les normes canadiennes (NI 43-101).</p>	Exhaustivité	4
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Phase et calendrier d'activités: Twangiza est en phase d'exploitation et a lancé sa première production en 2011. La durée de la vie de la mine est 10 ans (2011 – 2020) avec une production maximale de 134 706 Onces en 2016. Ces informations sont publiées en anglais dans des rapports techniques postés en bourse canadienne.</p>	Exhaustivité	5
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Production: Les statistiques de production sont disponibles en bourse canadienne où est listée Banro Corporation (www.sedar.com) et auprès de la Division de Mines du Sud Kivu. Selon les chiffres publiés par Banro, en 2013, Twangiza Mining a produit 82 591 Onces. La Division Provinciale a inscrit pour 2013, 2 812 835 Kgs pour une valeur de \$110 170 377.</p>	Exhaustivité	6
	Accessibilité	1
	Fiabilité	1
<p>Montant investi: Les informations sur le montant total d'investissement</p>	Exhaustivité	2

dans les travaux d'exploration (\$228 437 000), d'usine aurifère (\$216 102 000) et les dépenses sociales (\$22 702 000) fait par Twangiza Mining sont facile d'accéder grâce aux documents publiés en français par Banro. Cependant, on ne peut pas accéder au calendrier d'investissement ni aux sources et type de financement.	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
Bilan: Pas d'information trouvée.	Exhaustivité	0
	Accessibilité	0
	Fiabilité	0
Impôts: On n'a trouvé que le montant global des taxes payées en 2011 et 2012 grâce au Rapport ITIE RDC 2011 et le draft du rapport ITIE RDC définissant le cadrage de 2012. Twangiza Mining SARL a été inclus dans le rapport ITIE-RDC en 2011 et donc il n'y a pas d'informations détaillées sur ses paiements de 2010. Difficile aussi de savoir plus sur les statistiques de 2012 et 2013 avant la publication des rapports ITIE portant sur ces années.	Exhaustivité	2
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
Engagements sociaux: La société s'engage à donner 1% de bénéfices nets de la mine plus 1\$ par once d'or extraite. Et cela s'est réalisé pour la première fois en avril 2013. Aucun budget n'est prévu mais dans l'avenant N°2 de 2010 art 6, Banro s'est engagé à payer annuellement à l'Etat congolais 4% de son bénéfice net réalisé par ses projets miniers (y compris Twangiza Mining) après le remboursement du capital. Les informations sur quelques projets sociaux sont disponibles dans des documents publiés en bourse, mais on ne peut pas accéder au calendrier pour leur réalisation ni au budget social.	Exhaustivité	2
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
Réalisations sociales: Quelques projets sont mentionnés en français sur le site web de Banro Corporation et en bourse. Mais on ne peut pas savoir le nombre et types de bénéficiaires pour chaque infrastructure ou activité.	Exhaustivité	5
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
Gestion des impacts sociaux: La société a signé un protocole d'accord avec la chefferie de Luhwindja le 05 Juin 2006 et organisé des séances de consultation entre 2009 et 2010. La société a mis en place un Forum communautaire et trouvé un accord sur la délocalisation de 1379 ménages. On ne peut pas accéder aux informations sur les modalités de compensation ni les dates et calendrier de consultation.	Exhaustivité	3
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
Impacts environnementaux: Banro a élaboré un rapport et un plan d'adaptation environnemental pour tous ses 4 projets miniers à l'intention du Ministère de Plan en 2006. Avant de passer à la phase de l'exploitation, Twangiza Mining a élaboré avec l'appui de SRK Consulting son étude de faisabilité à laquelle il a annexé un EIE et un PGEP en 2009 qui est disponible en bourse (a travers SEDAR). Mais pour se conformer aux exigences légales, Twangiza est en cours de révision de son EIE. Et donc, faute d'une EIE mise à jour, il n'est pas possible d'accéder aux impacts et mesures d'atténuation prévues par le projet.	Exhaustivité	1
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1

Emploi: On ne peut accéder à l'information sur le barème salarial et le nombre de journaliers. Cependant, les informations sur le nombre de travailleurs nationaux et étrangers ainsi que les politiques en matière d'embauche sont disponibles en bourse et le site de l'entreprise	Exhaustivité	4
	Accessibilité	3
	Fiabilité	1
SCORE MOYEN (/10)		6.5